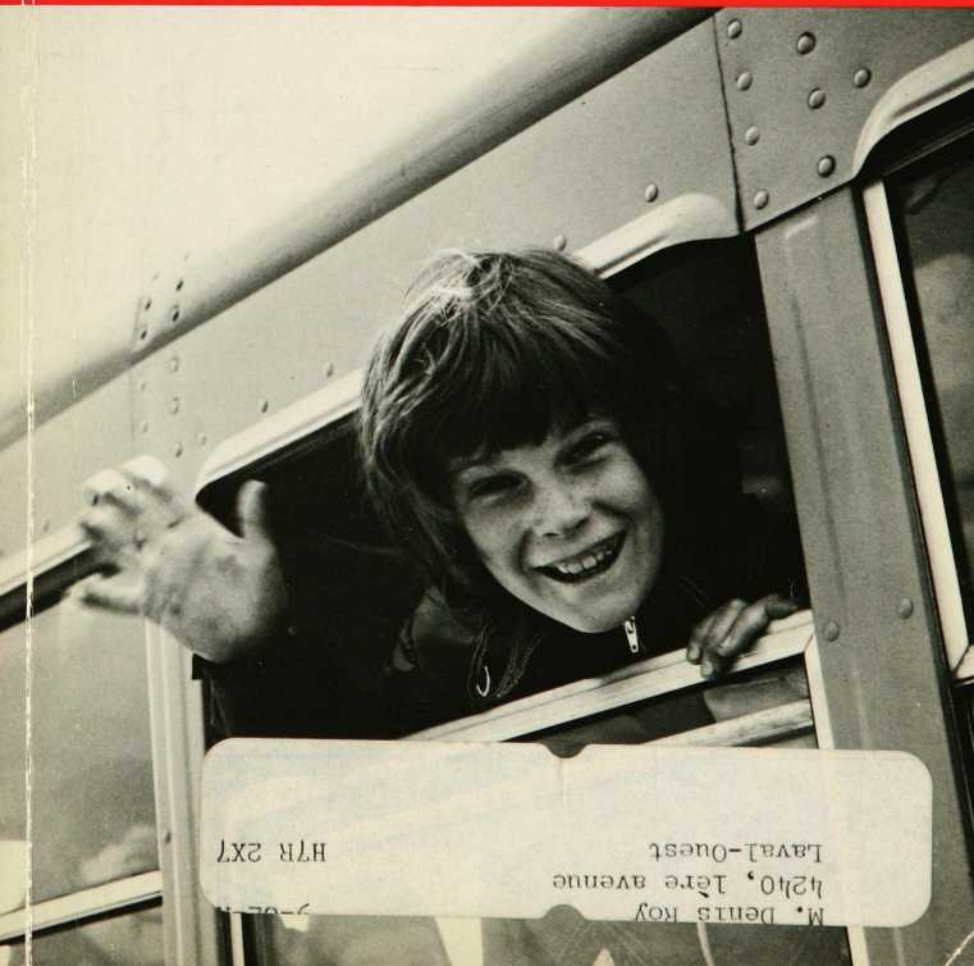


L'Action NATIONALE

Volume LXXI, numéro 6, février 1982

Les hommes politiques rêvent
à la constitution
et les jeunes pensent à leur avenir



H7R 2X7

M. Denis Roy
4240, 1ère avenue
Laval-Ouest

La Ligue d'Action Nationale

Président:

François-Albert Angers

Président du conseil:

Rosaire Morin

Vice-présidents:

Patrick Allen

Ruth Paradis

Secrétaire:

Gérard Turcotte

Trésorier:

Charles Poirier

Directeurs:

Richard Arès

André Auclair

Raymond Barbeau

René Blanchard

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Michel Brochu

Louise Collin-Brochu

Pierre Dupuis

Jean Genest

Yvon Groulx

Léo Jacques

Jean-Marc Kirouac

Anna Lagacé-Normand

Jean-Marc Léger

Delmas Lévesque

Denis Monière

Nycol Pageau-Goyette

Jean-Marcel Paquette

André Provost

Albert Rioux

Jean-Paul Rioux

Pierre Trépanier

Claude Trottier

Action Nationale

revue d'information nationale

qui lutte pour l'indépendance du Québec

Fondation Esdras Minville

société recueillant des fonds

destinés à des activités nationales

Clubs de la République

association de jeunes réunis

pour préparer l'indépendance du Québec

Éditions françaises

société de publication de dossiers

destinés à un cercle de lecteurs abonnés

Enquête nationale

recherche par des spécialistes

sur l'avenir constitutionnel du Québec

Assises nationales

convocation des forces vives du Québec

pour réaliser la cohésion nécessaire

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514)-337-7244

L'Action NATIONALE

Volume LXXI, numéro 6, février 1982

TABLE DES MATIÈRES

René BLANCHARD	Une situation enfin claire	603
André D'ALLEMAGNE	Une identité à définir: les documents officiels Le Livre Blanc du ministre Camille Laurin (1978)	609
Pierre-André JULIEN	Économie et lois linguistiques au Québec	615
André JOYAL	Vers un meilleur partage des responsabilités entre l'état et les individus	621
Delmas LÉVESQUE	Quelques conditions du développement coopératif	631
Roger DUHAMEL	De Paris à Varsovie, sans oublier Ottawa	639
Guy BOUTHILLIER	La genèse de l'article 23 de la constitution de Trudeau	651
Louis O'NEILL	Demain l'indépendance si nous le voulons	663
Pierre-André JULIEN	De Cartier à Trudeau, le Canada a toujours trouvé chez les Canadiens-Français quelques valets	677
Patrick ALLEN	Au fil de l'actualité	682

ACTION NATIONALE

revue d'information nationale
qui lutte pour l'indépendance du Québec

Directeur:

Rosaire Morin

Collaborateurs:

Patrick Allen
François-Albert Angers
Richard Arès
Viateur Beaupré
René Blanchard
Odina Boutet
Guy Bouthillier
André d'Allemagne
Roger Duhamel
Jean Genest

Jean-Baptiste Giroux
André Joyal
Pierre-André Julien
Delmas Lévesque
Jeannine McNeil
Jean-Marcel Paquette
Pierre Patenaude
Jean-D. Robillard
Jean-Pierre Wallot
Pierre Yergeau

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	\$25.00	\$45.00
Autres pays	30.00	50.00
Abonnement de soutien	35.00	

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans l'Index des périodiques canadiens, publication de l'Association canadienne des bibliothèques, dans Périodex publié par la Centrale des Bibliothèques et dans Radar, répertoire analytique d'articles de revues du Québec, publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

Prière de joindre à toute correspondance relative au service de la revue le numéro-code figurant sur la dernière adresse d'envoi.

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
337.7244

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal: Bibliothèque
nationale, 2^{ième} semestre
1981

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 1162

ÉDITORIAL

Une situation enfin claire

par RENÉ BLANCHARD

Pour les Francophones du Canada, la situation constitutionnelle sera-t-elle enfin devenue assez claire pour provoquer une décisive prise de conscience socio-politique?

Dissiminés à travers le Canada, ces Français d'Amérique, qui ont encore la fierté de leur origine et de leur culture, comprendront-ils que c'est uniquement en donnant au Québec un statut politique national et souverain qu'ils peuvent définitivement consacrer leur existence comme peuple?

C'est sur ce phénomène de conscience populaire qu'il faut maintenant compter. Tous les palâbres de nos politiciens, toutes les thèses de nos universitaires, tous les rapports des commissions d'enquête ont échoué. Inutile désormais de tenter de faire comprendre à des partenaires entêtés les aspirations du peuple francophone et sa volonté de jouir en ce pays des mêmes avantages linguistiques, économiques, sociaux et politiques.

Serait-ce enfin grâce à cet événement survenu à Ottawa, en cette nuit significative de novembre 1981 qui a vu les 9 premiers ministres anglophones se barricader à l'insu du Québec, pour conclure le pacte consacrant leurs similitudes et leurs semblables volontés quant à la nature du Canada, que les Français du Québec, les Acadiens et les minorités françaises

sortiront de leur inertie, se questionneront et se doteront enfin d'une conscience collective aussi unitaire que celle qui anime les Anglophones?

Les leçons de l'histoire

Feront-ils ensemble à nouveau, les yeux enfin ouverts, le cheminement de leur histoire? À partir de la déportation des Acadiens en 1755, de la Conquête, des événements de 1837, de la pendaison de Riel, des événements de Québec en 1917, du plébiscite de 1942, de la crise d'octobre de 1970, comprendront-ils enfin quelle volonté sous-tend tous ces événements, aussi révélateurs les uns que les autres?

Le balancier de l'histoire de la francophonie en terre d'Amérique oscille entre ces points: dispersion, répression, soumission, écrasement. C'est le lot de tous les peuples colonisés. Mais il faut comprendre que la colonisation est résolue, que d'autres destins sont possibles, que les peuples ont aujourd'hui les mêmes droits, que l'économie du monde est maintenant basée sur la liberté des nations et sur leur union libre.

Les Français du Québec sont peut-être mieux éclairés que leurs frères culturels par leur histoire politique. Leurs déceptions ont commencées à se démarquer avec Honoré-Mercier. Elles se sont cristallisées dans l'Action libérale nationale de Duplessis-Gouin en 1936. Puis ce fut le Bloc Populaire d'André Laurendeau. À partir de 1960, se succèdent rapidement le R.I.N., le R.N., le M.S.A. Et le parti Québécois, alors que l'aile révolutionnaire aurait enfanté un F.L.Q. dont on cherche plus que jamais, depuis les enquêtes Keables et Mc-Donald, les véritables responsables.

Avec l'aboutissement de l'aventure péquiste sur l'impasse constitutionnelle actuelle, la situation des Francophones apparaît dans toute sa péremptoire clarté. Le dilemme est maintenant évident. C'est celui, fondamental, du choix entre être ou ne pas être une nation.

RÉSUMONS ce qui est devenu évident dans la nuit du 5 novembre dernier:

Le Canada n'est pas un pays fédéral, encore moins confédéral, c'est un état essentiellement unitaire, anglais d'esprit et de coeur. Tout ce qui a été consenti auparavant au Québec était transitoire et marqué au coin du temporaire et d'une tolérance sûre d'elle-même. La théorie des deux nations est une invention de théoriciens et de politiciens québécois propre à les revaloriser parmi les leurs, mais que n'a jamais partagée ni assumée aucun politicien anglophone sérieux.

Le fédéralisme, celui que nous avons vécu, de bon ou de mauvais gré, a rendu supportable aux Canadiens-Français leur assimilation, leur médiocrité politique, sociale et surtout économique.

Au Canada, une seule nation?

Avant les événements de ces derniers mois, comment pouvait-on s'en prendre à un système qu'on nous avait imposé et sur lequel nous nous méprenions grandement.

Aujourd'hui, nous sommes enfin face à une réalité qui peut enfin rompre notre somnolence, éveiller notre conscience nationale, en nous forçant à constater que cet événement nouveau n'est en fait que la conséquence normale d'un cheminement orchestré dans des lieux fermés aux Francophones qu'on laissait dormir dans leur suite, tout en décidant de leur sort. Il n'y a là rien de neuf, mais, cette fois, la menace devient extravagante au point qu'elle permet de voir clair. Sous le masque fédéraliste, derrière ce but aimable d'unité canadienne, se cache la volonté sourde et tenace des Anglophones, depuis la conquête, de former au Canada une seule nation, de langue et de culture anglaises, ayant une seule bannière et un seul hymne, consacrant définitivement le principe fondamental de la souveraineté de la majorité.

À partir de ces postulats, les voies de l'assimilation du groupe francophone sont évidentes: leur imposer partout les normes fédérales qui sont celles du groupe anglophone, normes administratives, financières, politiques, économiques, sociales et culturelles.

Depuis longtemps d'ailleurs M. Trudeau a commencé à disqualifier les valeurs spirituelles, éthiques et sociales du

Québec et à ridiculiser ses hommes politiques. Un groupe de parvenus sans grande envergure tentent encore de nous faire croire que, sur la scène fédérale, on retrouve les véritables acteurs de la politique du pays.

Cette mise en scène mijotée dès 1964 et amorcée en 1968 a mis du temps à se réaliser. Elle est aujourd'hui complétée. M. Trudeau donne maintenant libre cours à son impatience, à sa férocité politique. Le fédéralisme se dénature; il devient hystérique; il se fait doctrine et machine.

La fin du tunnel approche

Mais ce moment privilégié nous force de notre côté à découvrir l'antithèse de ce scandale qui étonne même les parlementaires de Londres, c'est-à-dire, *notre propre vérité historique*.

C'est à partir de la réévaluation de notre histoire comme peuple, de notre génie propre, de nos travaux, de nos drames, de nos misères, de la signification de nos vies, que nous pouvons enfin trouver le courage de mettre fin à notre aliénation et ainsi trouver la solution à notre problème existentiel.

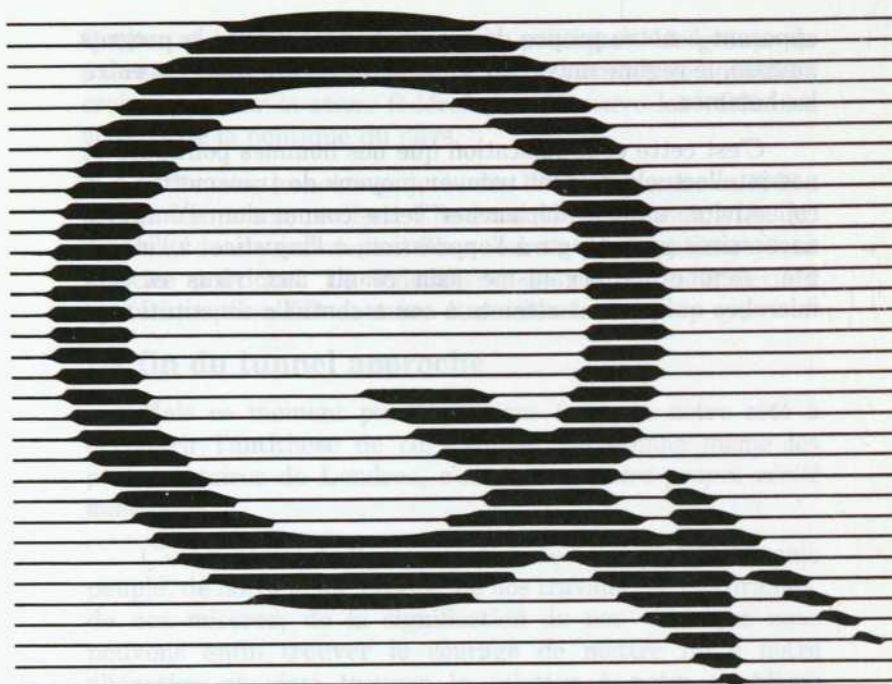
Il faut nous remettre en face des réalités politiques qui expliquent nos difficultés, nos craintes, nos peurs, nos migrations, notre sort peu enviable en Amérique du Nord, comparativement aux Américains ou aux Anglo-Saxons.

Comment se fait-il que nous en soyons réduit aujourd'hui à la dimension géographique et politique d'une seule province du Canada, égale à 9 autres, qui ne sont en fait que les volets secondaires d'une administration centrale où se règle, par voie majoritaire, toute les grandes affaires d'un état national et où nous n'avons plus même un droit de veto?

En nous haussant aux réalités politiques contemporaines, nous constatons que nous ne défendons plus aujourd'hui une langue, une culture française et une foi catholique, mais que nous participons à une lutte de portée universelle, qui vise à conserver l'humanisme, en sauvegardant l'être propre, la culture et la vie de chaque peuple. Nous défendons, en nous

opposant à notre propre désintégration politique, le progrès humain, le régime universel, l'amélioration des rapports entre les hommes.

C'est cette communication que nos hommes politiques et nos intellectuels doivent trouver moyens de transmettre à la collectivité, afin de déclencher cette communion d'énergies nécessaires pour réagir à l'oppression, à l'injustice, à l'inégalité, comme un organisme sain réagit aux virus et aux microbes qui portent atteinte à son essentielle constitution.



Hydro-Québec assure l'avenir énergétique des Québécois

Interrogation sur le Québec

Une identité à définir: les documents officiels Le Livre Blanc du ministre Camille Laurin (1978)

par ANDRÉ D'ALLEMAGNE

Contrairement aux mesures linguistiques qui l'ont précédée, la Charte de la Langue française de 1977 doit être considérée comme un élément, un jalon, dans un vaste projet de politique culturelle.

Dès 1978, en effet, le ministre d'État au Développement culturel, Camille Laurin, rend public un document officiel intitulé «*La politique québécoise du développement culturel*». L'ouvrage est d'un grand intérêt, à la fois par son ampleur et par son contenu. Il représente notamment un effort sans précédent (du moins de la part des milieux politiques) d'analyse et de définition de la collectivité québécoise, qui fait l'objet de tout le premier volume, le second étant consacré à des mesures précises.

Le ministre commence par définir historiquement le peuple québécois, soulignant sa lutte pour préserver son identité:

«Les nations modernes sont de plus en plus nombreuses à repenser leur projet culturel et à se donner une politique globale de la culture. Le Québec est lui aussi engagé dans ce processus.

« Cette politique ne peut puiser qu'à des sources anciennes et nouvelles. Elle reflète la réalité d'un peuple enraciné ici depuis des siècles et qui a défendu avec acharnement son identité. »¹

L'enracinement et la continuité, ce sont là deux thèmes qui reviennent sans cesse dans le Livre Blanc. Ce seront aussi les principaux leitmotive du Parti Québécois durant le débat préréférendaire de 1980. Mais au delà d'une simple continuité historique, cette collectivité québécoise, ce peuple, possède-t-elle une culture qui lui soit propre, façonne son identité et serve d'appui à une conscience nationale? Le ministre n'élude pas la question:

« A-t-on le droit de parler d'une culture québécoise? Si oui, comment en discerner les traits distinctifs? Le fait de se sentir obligé de poser ces questions illustre déjà, on ne peut mieux, la précarité des bases d'un développement culturel qui nous soit propre. »²

Retenons cette double interrogation. Il s'agit d'abord de l'existence même d'une culture nationale, ensuite de ses formes et de son contenu.

Laurin n'hésite pas à répondre affirmativement à la première question, ce qui lui est facilité d'ailleurs par la définition qu'il donne de la culture:

« La culture toute entière est un milieu de vie. Elle ne se réduit pas à des objets de musée ou à des oeuvres de création solitaire. Si le patrimoine rassemble des signes qui rappellent un héritage d'humanité, si les oeuvres des artistes ou des intellectuels expriment la plus haute conscience de l'homme, l'ensemble de l'existence est produit de culture. Celle-ci appartient à tous les citoyens. Par leur vie, ils la renouvellent ou s'y enlisent. Au fil du quotidien, dans leur travail et leurs loisirs, dans les échanges qu'ils entretiennent entre eux, ils élaborent des façons de concevoir leur existence, de l'interpréter, de lui donner un avenir. »

...

Ce sont les Québécois qui font et feront leur culture. »³

Évidemment, dans la mesure où l'on voit dans la culture le produit plus ou moins voulu de la vie quotidienne, toute collectivité a inévitablement une culture, mais il ne s'ensuit

pas pour autant que ce soit «la sienne», c'est-à-dire qu'elle soit son oeuvre et lui soit particulière.

Par ailleurs, Laurin tient compte aussi de l'activité intellectuelle, des arts et des lettres, domaine dans lequel il constate un élan impressionnant depuis le début des années 60:

«Depuis des décennies, le Québec français a fourni des signes concrets d'un effort, à bien des égards remarquables, pour retrouver ses sources profondes et affronter l'avenir avec des moyens nouveaux. Par une floraison d'ouvrages de toutes sortes, il a su montrer la fécondité de son terreau. Poésie, chanson, théâtre, roman, musique, peinture, travaux de la pensée ont montré hors de tout doute que cette culture n'est pas stérile.»⁴

Pour le ministre il existe donc incontestablement une culture québécoise qui se trouve en période de pleine vitalité.

Mais lorsqu'il s'agit de répondre à la seconde question, de définir cette culture autrement qu'en termes abstraits et généraux, de repérer ce qu'elle aurait d'original, ce qui la caractériserait, le Livre Blanc n'apporte guère que des réponses ambiguës, vagues et, pour tout dire, insatisfaisantes.

La première difficulté se pose lorsqu'on veut préciser ce qu'il y a de *québécois* dans la culture québécoise, c'est-à-dire ce qui n'est pas le simple produit ou reflet d'influences extérieures. L'auteur du Livre Blanc, d'ailleurs, ne cherche pas à escamoter ce problème:

«Pour le visiteur qui arrive aujourd'hui au Québec, il n'est pas facile de détecter, du moins au premier regard, un ensemble culturel spécifique et vraiment original. La réalité culturelle québécoise a même quelque chose d'insaisissable qui paraît défier les exigences habituelles de cohérence et d'organicité. L'observateur est même tenté de penser que les Québécois ont peu inventé, si bien que leur originalité culturelle consisterait davantage en un vaste amalgame d'emprunts qu'en un ensemble de créations typiquement québécoises.

«Bien sûr, à examiner les choses de plus près, on relèvera des productions originales: certaines recettes culinaires, certaines maisons rurales ou urbaines, certains coins de villages ou de villes, certains regroupements sociaux, certaines institutions économiques, certaines symboliques poétiques, certaines réalisations techniques, témoignent d'une présence originale. Mais

tout se passe comme si ces réalisations diverses s'étaient comme glissées à travers un cadre socio-culturel dont les règles du jeu ont souvent été pensées et développées ailleurs... Tout porte à croire que, pour une grande part de leur vie collective, les Québécois continuent de puiser à des sources qui coulent généreusement d'ailleurs: ils mangent, s'habillent, habitent, fredonnent, content, travaillent et prient souvent selon des modes qu'ils n'ont pas inventés, mais dans lesquels ils puisent sans complexe, en les adaptant ou même en se les appropriant.»⁵

Somme toute, l'inventaire reste bien maigre! C'est donc ailleurs qu'il faut aller chercher l'originalité québécoise: dans une sorte de «mentalité», pour employer le terme même de Laurin, mais une mentalité qui se trouve largement divorcée de la réalité environnante:

«Cette «mentalité» se présente à la manière d'une atmosphère qu'on respire. Il semble cependant que cette mentalité n'a pas vraiment réussi à s'inscrire dans un paysage culturel aux traits correspondants. Un peu comme une âme en exil qui compose avec les objets et les institutions qu'elle n'a pas produits. Largement marginal et étranger dans son propre logis, le Québécois de tradition française s'est accommodé de multiples emprunts culturels, un peu comme on bricole à même les matériaux disponibles.»⁶

Bref, les Québécois vivent dans un monde façonné par d'autres. Le thème n'est pas nouveau: il est fondamental pour tous ceux qui voient dans la situation québécoise un cas caractérisé de colonialisme. Mais Laurin ne pose pas la question en ces termes et défend un pluralisme culturel qui, paradoxalement, n'est pas tellement différent du «multiculturalisme» prôné par les fédéralistes d'Ottawa.

«Il n'est pas de culture sans minorités», affirme péremptoirement l'auteur du Livre Blanc⁷ qui place la diversité culturelle sur le même pied que les diversités religieuse, sociale ou régionale. Il s'agit là pour lui d'une donnée universelle: «comme tous les pays du monde, le Québec est le lieu d'une confrontation des cultures»⁸. Laurin ne se contente pas de cette «constatation» (qui nous semble éminemment contestable) mais il affirme même que cette diversité est souhaitable et par nature enrichissante:

«D'abord société française, le Québec doit aussi trouver chez les minorités une source de vitalité. De nos jours, le modèle du «melting pot», illustré par la société américaine, est heureusement de plus en plus contesté. L'assimilation à la vapeur de tous les nouveaux arrivants n'est pas un objectif souhaitable. Une société qui aide ses groupes minoritaires à conserver leur héritage culturel est plus riche et mieux équilibrée. Cela pourrait et devrait être le cas du Québec.»⁹

Le Québec doit donc s'abreuver à diverses cultures. La politique québécoise de développement culturel doit être «soucieuse de diversité» et surtout pas «assimilatrice». Bien plus, elle doit aller jusqu'à cultiver la diversité en aidant les minorités allogènes à conserver leur identité:

«Tous les citoyens sont des Québécois à part entière. Tous ont droit à ce que l'État mette à leur disposition les équipements collectifs et les instruments culturels qu'exige leur plein développement.»¹⁰

On s'étonne de trouver un tel raisonnement dans un ouvrage qui souligne par ailleurs le caractère global de la culture et fait reposer sur l'identité culturelle l'existence de la collectivité nationale. Si tous les «citoyens» (au sens de résidents) du Québec sont «Québécois» au même titre, indifféremment de leurs langues et de leurs traditions (nous ne disons pas origines) culturelles, il se pose alors une fois de plus la question: qu'est-ce qu'un Québécois? Et cette fois nous ne voyons guère de réponse autre que juridique!

L'auteur du Livre Blanc semble avoir plus ou moins perçu le problème, puisqu'à défaut d'*assimilation* il propose l'*intégration* des minorités allogènes:

«Il n'en faut certes pas conclure que la coexistence de sociétés parallèles et étanches constitue un idéal. Bien au contraire, le bien commun et l'intérêt même des minorités exigent que ces divers groupes s'intègrent à un ensemble québécois essentiellement francophone.

...

Autant le gouvernement veut respecter les minorités et contribuer à leur développement, autant il est soucieux de favoriser par tous les moyens leurs rapports avec la culture de la majorité française. Entre l'assimilation lente ou brutale et la conservation d'originalités encloses dans les murailles des ségrégations, il est

une autre voie praticable: celle des échanges au sein d'une culture québécoise.»¹¹

L'État québécois doit donc, selon le Livre Blanc, par une politique «soucieuse de diversité comme de cohérence», entreprendre «l'insertion» et «l'intégration» des minorités allogènes et en même temps favoriser chez celles-ci non seulement le perpétuellement mais même «le développement» de leurs traits culturels particuliers. Pour employer une expression aussi pertinente que peu originale, nous dirons qu'une telle entreprise nous semble proche parente de la quadrature du cercle!

1. LAURIN, Camille: *La politique québécoise de développement culturel*, 1978, vol. I.

2. Ibid.

3. Ibid.

4. Ibid.

5. Ibid.

6. Ibid.

7. Ibid.

8. Ibid.

9. Ibid.

10. Ibid.

11. Ibid.

Économie et lois linguistiques au Québec

par PIERRE-ANDRÉ JULIEN
avec la collaboration de CÉLINE LAMY

La problème de la langue française au Québec, des démêlés du gouverneur Murray à l'Acte du Québec ou à Lord Durham jusqu'à nos jours, a toujours constitué pour les «Canayens», plus tard devenus Québécois, un élément majeur de revendications et de luttes face à un environnement anglo-saxon extrêmement populeux et puissant.

Il faut dire que la langue ne se résume pas à un problème de communication; elle porte une culture et exprime un ensemble de valeurs qui la force au fil des générations. C'est ainsi qu'on peut parler d'un individu parfaitement bilingue ou multilingue; mais il est aberrant de penser que celui-ci sera aussi bi- ou multiculturel. Si on peut «utiliser» deux ou plusieurs langues, on ne peut en «contrôler» qu'une qui, la plupart du temps, sera la langue première de notre jeunesse; à moins de développer une personnalité batarde incapable de se rattacher à quelques racines culturelles et ainsi à une logique qui permette d'échanger facilement avec ses compatriotes!

Cette lutte se situe donc au coeur de la personnalité propre des Québécois et de leurs différences fondamentales avec leurs voisins. La victoire ne règlera pas tous les problèmes, mais elle permettra de mieux influencer les autres domaines économiques et politiques dans ce grand tout nord-américain; la défaite mènera rapidement le Québec au rang de la Louisiane que parfois nous chante tristement nos poètes et dont le folklore mêlé aux influences noires ne sert le

plus souvent qu'à agrémenter quelques touristes en mal de quelque exotisme facile.

C'est pourquoi, de la loi 63 qui voulait contenter tout le monde en voulant aussi donner un caractère officiel à la langue anglaise, à la loi 22 qui laissait de multiples échappatoires et à la loi 101 qui était beaucoup plus stricte, le Québec s'est donné une véritable politique de langue qui tienne compte non seulement de la mer anglosaxonne qui l'entoure et de la minorité anglophone ou néoquébécoise en son sein, mais de la situation politique canadienne et économique nord-américaine.

Cette liaison langue et économie n'est pas nouvelle. Ainsi si on s'arrête au partage de la richesse économique, plusieurs études ont montré que le salarié masculin francophone au Québec non seulement gagnait trente-six pour cent de moins que son confrère d'origine britannique¹, mais que les différences occupationnelles, de localisation ou de niveau de scolarité ne pouvait expliquer que 45,7% de cette disparité, le reste provenant vraisemblablement d'effet discriminatoire². Cette situation tend cependant à changer, à cause de l'augmentation du niveau de scolarité chez les Québécois francophones, mais aussi à cause de l'émigration d'anglophones hors du Québec depuis surtout les dix dernières années et surtout à cause de la montée des Francophones dans les hautes sphères de l'administration des entreprises privées ou para-publiques, raisons dues partiellement à la montée du nationalisme économique québécois que les lois linguistiques ont pu favoriser.

Plusieurs ont essayé de mesurer l'impact ou les avantages ou les inconvénients de ces lois linguistiques. Cette mesure est difficile parce qu'il n'est pas possible d'isoler complètement les différentes causes intervenant sur le développement structurel économique. Néanmoins il est permis de s'arrêter à certains aspects pouvant vraisemblablement constituer des avantages ou des inconvénients liés à ces lois.

Les avantages économiques des lois linguistiques

Nous pouvons regrouper les différents avantages des lois favorisant l'usage de la langue française dans l'économie

québécoise sous trois rubriques, soit l'augmentation de l'usage de la langue française par les travailleurs, l'élargissement des postes disponibles pour les travailleurs francophones et enfin l'augmentation du dynamisme de l'économie francophone.

En effet la Commission Gendron a constaté qu'une partie des travailleurs francophones devaient travailler en anglais au Québec, ou du moins devaient porter tout le poids du bilinguisme demandé par les échanges économiques nord-américaine. Ainsi 13% en moyenne (ou 21% à Montréal) des travailleurs francophones devaient oeuvrer partiellement ou totalement en anglais au début des années 1970³. De plus, à ce moment très peu d'anglophones utilisaient de façon relativement importante le français au travail, obligeant ainsi les Francophones à s'adapter à cette situation⁴. Il est évident que les changements politiques qui ont eu lieu au Québec depuis 1970 ont amené les entreprises à changer ces habitudes linguistiques, changements qui ont été accélérés par les lois linguistiques et en particulier par la loi 101 qui a obligé les moyennes et grandes entreprises à instituer des comités de francisation facilitant cette évolution.

Ce changement a eu un effet aussi sur l'offre d'emploi, en particulier au niveau des postes de cadres ou de direction, pour les Francophones. Ainsi dans une étude portant sur 19 branches d'activités et sur 1549 cadres, Morido Inagaki a montré qu'à la fin des années 60 la proportion des Francophones variait de 57% dans des postes de cadres inférieurs à 37% dans ceux supérieurs⁵. Même en 1976, les postes de haute direction des entreprises au Québec ne comptaient que 9% de Francophones⁶. La poussée nationaliste a eu un effet certain sur cette situation, permettant ainsi à la proportion des cadres francophones de passer de 68% en 1971 à 75% en 1978⁷, diminuant ainsi le déficit vis-à-vis la proportion de la main-d'oeuvre francophone (83,5% en 1978).

Ceci explique pourquoi la demande par les entreprises anglophones pour les finissants de nos CEGEP ou universités francophones croît actuellement⁸; et ceci amène la création graduelle de milieux francophones dans ces entreprises qui améliore l'image longtemps négative⁹ de l'entreprise privée auprès de ces étudiants.

Cet effet n'a pas eu lieu uniquement au niveau des cadres. Par exemple, il est évident que la loi 101 a permis de conserver plusieurs postes d'enseignement pour les professeurs francophones en diminuant ou en arrêtant la saignée d'élèves francophones et surtout allophones vers les écoles anglaises. De même cette poussée québécoise francophone favorise ce mouvement dans le domaine de la publicité non traduite ou adapté au marché québécois, démarré il y a quelques années.

Mais ce qui est le plus intéressant, c'est que cette arrivée de plus en plus de Francophones dans les hautes sphères des entreprises anglophones va faire boule de neige et va élargir le réseau d'informations économiques francophones créé depuis vingt ans et qui commence à se manifester partout, de la Beauce à l'Abitibi¹⁰. D'une part, comme une partie des offres d'emplois se font par cooptation, l'arrivée de ces cadres francophones qui connaissent leurs confrères ou la valeur des différentes institutions d'enseignement du Québec va faciliter l'emploi d'autres francophones. D'autre part les relations économiques entre ces grandes entreprises et les P.M.E. québécoises seront accélérées et celles-ci pourront soutenir le dynamisme provenant de liaisons de plus en plus suivies entre les différents Francophones travaillant dans les institutions financières, chez les fabricants de machineries, en recherche, ou dans un réseau de distribution, etc.

Ces phénomènes ne sont pas pris en compte dans les études simplistes d'Albert Breton¹¹, ami intime de Pierre Elliott-Trudeau, qui ne peut voir dans tout nationalisme qu'une tentative des élites nationales de remplacer à leurs seuls profits les maîtres extérieurs. Le respect de l'ouvrier francophone, l'élargissement des possibilités de promotion, le renforcement du dynamisme économique par un meilleur réseau d'informations économiques, ne sont pas nuls pour les Québécois et ne peuvent se résumer à une simple lutte de pouvoirs; ils peuvent même annuler certains inconvénients d'une telle politique.

Les inconvénients

Ces inconvénients portent d'abord sur le coût direct demandé pour mettre en place cette politique linguistique au

niveau du Québec ou dans les entreprises. On évalue ceux-ci à environ 0,20% du P.N.B.¹² ou à 0,5% du chiffre d'affaire des entreprises¹³.

Il existe aussi un coût indirect pour l'économie québécoise qui consiste en perte possible d'emplois avec le déménagement de certaines entreprises ou de certains services de ceux-ci vers d'autres provinces, pour ne pas être forcées de les franciser, ou avec le refus de certaines entreprises d'investir au Québec. Les pertes porteraient sur environ 6 300 emplois d'après Miller¹⁴.

Il demeure que ces chiffres sont difficiles à prouver à cause de multiples raisons qui incitent actuellement plusieurs entreprises dans toute l'Amérique du Nord à investir dans l'Ouest (pour le Canada) ou le Sud-Ouest (pour les États-Unis); de plus ces pertes pourraient graduellement s'atténuer à mesure que les firmes seront plus rationnelles dans leurs raisons d'investir et verront les avantages, par exemple au niveau de la satisfaction du personnel, de travailler en français au Québec¹⁵.

Conclusion

Bref, au point de vue économique, il semble bien que les avantages des politiques linguistiques de nos derniers gouvernements dépassent largement les inconvénients, sans tenir compte des aspects politiques et culturels. Il demeure encore une fois qu'il est difficile de bien discerner l'effet de ces politiques à côté des autres effets dus à l'affirmation des Francophones dans ces domaines. Le nouveau dynamisme de l'économie québécoise provient de beaucoup de choses, dont les lois 22 et surtout 101. Ces lois ont participé à ce que Gérard Bergeron a appelé la «véritable révolution tranquille» des années 1976 à aujourd'hui.

Et il ne faut pas nier l'importance des aspects culturels sur l'économie. Ainsi Raymond Vernon a montré que le dynamisme de l'économie mexicaine depuis plusieurs décennies est dû en partie aux politiques des gouvernements mexicains obligeant les compagnies américaines à engager des Mexicains à la haute direction; ces cadres ont ainsi été formés pour gérer de grandes firmes et ont pu graduellement lancer

leurs propres firmes plus sensibles au développement de leurs pays¹⁶. Au Québec, on n'a pu instaurer une telle politique directe à cause des limites du gouvernement du Québec dans le système canadien; mais indirectement il est fort possible que les lois linguistiques entraînent un résultat semblable.

1. Lysiane Gagnon; «Les conclusions du Rapport B & B.: de Durham à Laurendeau — Dunton. Variations sur les thèmes de la dualité canadienne», dans *Économie québécoise*, ouvrage collectif, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1969, tableau 2, p. 238.
2. A. Raynauld et G. Marion; «Une analyse économique de la disparité inter-ethnique des revenus», *Revue économique*, vol. XIII, no 1 (1972), p. 1-19.
3. Serge Carlos; «L'utilisation du français dans le monde du travail au Québec», Étude E3 réalisée pour la Commission Gendron, Québec, La documentation québécoise, 1973.
4. Pierre E. Laporte; «L'usage des langues dans la vie économique au Québec: situation et actuelle possibilité de changement.» Synthèse no 57, réalisée pour la Commission Gendron, Québec, La documentation québécoise, 1974.
5. Morido Inagaki *et alii*; «La présence des francophones et l'emploi du français au niveau des cadres du secteur privé au Québec en 1971». Étude E6, Commission Gendron, Québec, La documentation québécoise, 1973.
6. Maurice Sauvé; «Les Canadiens français et la direction des entreprises au Québec», communication présentée au Colloque sur la présence francophone dans l'administration des entreprises canadiennes, H.E.C., Montréal, 11 mai 1976.
7. Paul Bernard; «L'évolution de la situation socio-économique des francophones et des non-francophones au Québec, 1971-1978». Collection Langue et sociétés, 1^{ère} partie, Office de la langue française, Montréal, 1979.
8. Michel Nadeau; «Les finissants aux H.E.C. ont un emploi», *Le Devoir*, 11 juillet 1978, p. 11.
9. Yvan Allaire et Jean-Marie Toulouse; «Évaluation pédagogique de l'enseignement coopératif: le programme M.B.A.», ronéotypée, Université de Sherbrooke, 1975.
10. Jean-Luc Migué; «Le nationalisme québécois, le développement économique et la théorie économique de l'information»; dans E. Cloutier et D. Latouche, *Le système politique québécois*, Montréal, Hurtubise — H.M.H., 1979, p. 427-451.
11. Albert Breton; *Le bilinguisme, une approche économique*, Montréal, C.D. Howe Institute, 1978.
12. Roger Miller et Alain Lapointe; *L'entreprise et la réglementation*, document de travail préparé pour le 29^e Congrès de la Chambre de Commerce du Québec, juin 1979, p. 73-88.
13. Étude effectuée par la firme Econosuet pour l'Office de la langue française, cité dans «La francisation, ça rapporte», *Revue Commerce*, no 10, octobre 1980, p. 124.
14. R. Miller et A. Lapointe; *op. cit.*, p. 791-888.
15. Michel Boucher; «La loi 101. Une approche économique», ENAP, Colloque sur la Langue et l'économie, Montréal, mars 1978.
16. Raymond Vernon; «Le dilemme du Mexique. Les rôles respectifs du secteur public et du secteur privé dans le développement», Paris, Éditions Économie et humanisme, 1966.

Vers un meilleur partage des responsabilités entre l'état et les individus

par ANDRÉ JOYAL,
Professeur d'économie à
l'Université du Québec à Trois-Rivières

En octobre dernier, Le Devoir a présenté des extraits de l'allocation prononcée par le professeur Léon Dion devant les délégués du Parti québécois de Montréal — Ville-Marie. Dans la partie intitulée «Le rôle de l'État et la crise de la société», le professeur Dion a présenté une critique sévère des options proposées dans le «Document de travail» où l'on traite des perspectives de la social-démocratie québécoise.

On sait que les rédacteurs de ce document, en voulant demeurer fidèles aux traditions issues de la Révolution tranquille — où l'État se voyait considéré comme le principal outil d'émancipation et de progrès social des Québécois — ont donné au gouvernement un rôle de premier plan. S'agit-il d'une tactique pour répondre aux attaques des milieux gauchisants suite à la parution de «Bâtir le Québec» ou plus récemment suite aux nombreuses coupures dans le domaine des affaires sociales et de l'éducation? Peut-être bien.

Une chose est certaine, il ne doit pas manquer de gens au sein du cabinet qui partagent l'opinion du professeur Dion lorsqu'il écrit: «... Il ne faudrait tout de même pas en arriver au point où, sous prétexte d'assurer une certaine justice redistributive et une certaine liberté collective, on en vienne par une multitude d'interventions gouvernementales dans la

vie sociale et par une avalanche de contrôles bureaucratiques, à étouffer l'autonomie et la spontanéité d'action, c'est-à-dire en fin de compte la liberté, des individus et des collectivités particulières.»¹ Effectivement on pourrait reprocher aux penseurs du Parti Québécois de ne concevoir qu'une alternative: soit l'État paternaliste, soit la réaganomique à la manière de nos voisins du Sud.

Une voie intermédiaire

Or, il existe bien une voie intermédiaire entre les extrêmes que représentent l'interventionnisme tous azimuts et le libéralisme des «nouveaux économistes». C'est cette voie qu'ont explorée certains penseurs influents du parti socialiste français avant que celui-ci n'accède au pouvoir. Jacques Delors, aujourd'hui ministre des finances, lorsqu'il était directeur du Centre de recherche Travail et Société, préconisa que l'on explore les possibilités offertes par des activités qui se distingueraient de celles que l'on associe au secteur privé ou au secteur public.

On pense à l'émergence d'un «troisième secteur» dont le but serait de répondre à des besoins que ni l'un ni l'autre des secteurs traditionnels ne peuvent satisfaire adéquatement. Cette volonté de mettre en avant des nouvelles formes d'expérimentation sociale révèlent également une réaction à l'égard d'un cadre de travail marqué par une administration dont le gigantisme empêche trop d'individus de se sentir vraiment à l'aise. De là l'incitation à rechercher, à la faveur de la mise sur pied d'organisations de base au niveau local, un moyen permettant aux individus de trouver des solutions adéquates à leurs problèmes tout en prenant part à des activités leur fournissant des possibilités d'épanouissement personnel.

Ces activités associées au «troisième secteur», pouvant toucher des domaines aussi variés que les loisirs, la santé, l'éducation, l'alimentation, la réparation ou la rénovation, l'artisanat etc., se rapportent à l'une des dimensions de l'économie informelle. En définissant cette dernière par la somme des activités économiques qui échappent aux comptes nationaux, on doit y inclure, en plus, le travail au

noir et le travail domestique. On voit que ces initiatives nouvelles se présentant comme des solutions de rechange aux modes de vie habituels ne constituent en réalité qu'une partie de ce que recouvre l'économie informelle. Mais à en juger par les témoignages que rapportent les nombreux ouvrages ou les publications spécialisés sur les modes de vie alternatifs, il y a tout lieu de croire que ce phénomène ira en s'accroissant.

Est-ce une telle évolution qu'ont en vue les rédacteurs du manifeste du mouvement pour un Québec socialiste lorsqu'ils écrivent: «Il nous faut procéder à une décentralisation majeure du pouvoir économique et politique, revaloriser les organisations autonomes du peuple, insuffler une véritable démocratie à la base (...). Notre projet socialiste se refuse à considérer l'État comme le seul agent de la transformation de la société». À vrai dire, en considérant l'ensemble du contenu de ce document, beaucoup de travail reste à faire pour parvenir à proposer une voie socialiste originale et surtout réaliste.

L'influence de la crise économique

C'est bien avant le ralentissement de la croissance dans les économies industrielles que d'importantes remises en considération ont été soulevées. Il ne suffit que de songer aux multiples manifestations à l'encontre de la société de consommation vers la fin des années soixante pour reconnaître que les difficultés économiques ne sont pas les seuls éléments incitateurs d'initiatives nouvelles.

C'est pourquoi, lors des événements de mai 68 à Paris, on protestait contre une société qui, si elle ne risquait pas de faire mourir de faim, risquait de faire mourir d'ennui. Ceci étant, il est néanmoins facile de reconnaître qu'une fois «embourgeoisé» il n'y a pas de meilleur agent provocateur que des problèmes tels que l'inflation et le sous-emploi.

Récemment, à l'émission «Femme d'aujourd'hui» une invitée donna l'exemple de la création d'un réseau de voisins en vue de faciliter l'échange de vêtements d'enfant. Il s'agit d'une initiative issue de la difficulté grandissante de faire face à l'élévation du coût de la vie. Elle constitue l'exemple d'une

organisation de base tout à fait informelle permettant à un groupe d'individus de composer avec une réalité nouvelle. Il en va de même de l'attrait grandissant à l'égard de certaines formes de loisirs non marchands. L'intérêt envers l'observation de la nature s'est fortement accru depuis que les argents requis pour les loisirs marchands se font plus rares.

Les difficultés du marché du travail constituent un autre facteur d'incitation à considérer des alternatives. Il y a d'abord les chômeurs qui pourraient cesser de croire en la réouverture de l'entreprise qui les a mis à pied et en la venue d'une nouvelle entreprise tant attendue. Il y a ensuite ceux que l'on appelle les chômeurs instruits. En présence de la désillusion de trouver un travail intéressant en conformité avec leur formation, plusieurs peuvent se voir attirer par l'éventualité de «décrocher» et d'entreprendre quelque chose de différent. Et bien sûr, il y a tous les jeunes qui ne se bercent pas d'illusions en ne se donnant pas le mal d'aller acquérir un diplôme qui ne les fera pas vivre. Enfin, il y a tous les «conspirateurs du verseau»² qui volontairement choisissent de vivre plus simplement³, c'est-à-dire différemment de la majorité des gens.

Cette mutation résulte de l'adoption de valeurs post-matérialistes caractérisées par le refus des excès de la société de consommation. Pour tous ces gens, comment concevoir la possibilité de satisfaire les exigences de la vie courante? Pour se loger, se vêtir, se nourrir, se transporter et se distraire avec un revenu moindre il faut bien sûr s'organiser en entrevoyant la création d'un cadre nouveau, comme l'affirme les chercheurs du parti socialiste français: «Il importe de dégager des structures qui correspondent, mieux que celles existantes, aux goûts et aux aspirations de certains de nos contemporains qui souhaitent vivre et travailler autrement, ou bien qui ont un penchant pour certaines formes d'activités sociales dont le développement est aujourd'hui freiné. On peut légitimement espérer, par cette voie, résoudre au mieux et au moindre coût, certains des problèmes posés par l'évolution du marché du travail: allergie à certaines formes d'emploi, employabilité nettement insuffisante, inadaptation des itiné-

raires classiques d'insertion professionnelle, échecs relatifs et partiels des actions de formation scolaire ou post-scolaire⁴»

Ce dont il s'agit en quelque sorte c'est d'aider les intéressés à devenir autonomes. L'expérience vécue en ce sens par les Projets d'Initiatives locales (P.I.L.) était louable mais, trop souvent, il ne s'agissait que d'interventions ponctuelles permettant de procurer des emplois temporaires à des travailleurs en attente d'un emploi permanent dans le secteur formel. On ne doit pas confondre l'autonomie visée («self-reliance») avec la recherche de l'autarcie dont on a pu être témoin avec le phénomène des communes il y a une dizaine d'années. La majorité des gens vivent dans les villes et c'est dans les villes que l'on assiste au développement d'initiatives nouvelles. À partir du principe que seul on ne peut rien et qu'ensemble tout est possible, les «alternatifs» cherchent à trouver l'équilibre entre l'inévitable propension à l'individualisme qui imprègne tout individu et la nécessité de partager des efforts avec d'autres en vue de rencontrer certains objectifs.

L'économie communautaire⁵

Quant un groupe d'individus d'un quartier se réunit afin de créer une coopérative d'aliments naturels, on se trouve en présence d'une activité qui relève à la fois du secteur formel et du secteur informel. Il est évident que l'achat et la vente de produits correspondent à des activités à caractère marchand. Mais étant donné que la recherche du profit se trouve exclue de la finalité d'une telle activité on peut la considérer comme faisant partie du secteur informel. Par ailleurs, le temps investi pour la gestion et le bon fonctionnement de la coopérative n'étant pas rémunéré, ce sont là autant d'heures de travail et d'efforts qui échappent aux comptables de Statistique-Canada. L'objectif d'une telle organisation de base vise bien sûr à fournir aux membres les meilleurs produits aux conditions les plus favorables tout en leur permettant de partager avec d'autres des responsabilités répondant ainsi au besoin de gens, de communiquer entre eux.

Comme autre exemple on peut citer les jardins communautaires. Ils permettent parfois d'obtenir en saison, des

légumes à meilleur compte que ce qu'offre le marché et de plus, comme l'a affirmé un adepte: «J'ai, en récoltant mes carottes, la possibilité de parler avec mon voisin». Les écoles alternatives, où les parents non rémunérés assument en partie la responsabilité de la formation des enfants, constitue un autre exemple (à la demi-douzaine d'écoles alternatives existantes, on peut ajouter une vingtaine de projets en cours actuellement au Québec).

Sans que l'on puisse aisément l'expliquer, la ville de Victoriaville se distingue de façon particulière par le nombre et la variété d'initiatives d'origine récente satisfaisant les paradigmes de la «nouvelle économie». On y trouve, entre autres, une coopérative de théâtre, une maison des femmes, un magasin de vêtements usagés (Recyclo-Vesto), une entreprise de récupération, un garage coopératif, une garderie-coopérative, une coopérative d'alimentation. On trouve également plusieurs adeptes de l'agriculture biologique dans les environs.

Le modèle américain

Mais dans ce domaine comme dans d'autres c'est encore aux États-Unis (pas seulement en Californie) où l'on peut trouver le plus grand nombre d'expériences nouvelles. On connaît la vogue que connaît depuis quelques années le «do-it-yourself». En 1980, selon le Worldwatch Institute, c'est à environ \$80 milliards que l'on peut estimer la valeur des activités qui s'y rapporte.

La popularité des publications spécialisées et le chiffre d'affaires du secteur de la rénovation en constituent une preuve éloquent. Ce qui est intéressant, ici, ce sont moins les millions d'individus qui bricolent dans leur atelier au retour de leur travail que ceux qui sont impliqués dans le «do-it-yourself» collectif⁶. On pense ici aux ateliers de réparation de tous genres permettant aux individus de partager leurs compétences à la faveur de l'utilisation de matériel appartenant à une collectivité locale.

De telles initiatives sont encouragées par l'«Office de Neighborhood Self-Help Development» qui relève du Dépar-

tement de l'Habitation et du Développement Urbain. Selon cet organisme, pour chaque million de dollars injectés dans des projets de «do-it-yourself» collectif, 16 millions viennent s'y ajouter en provenance des milieux concernés⁷. Certains verront peut être ici une contradiction avec le fait que pour se développer, le troisième secteur doit recourir à l'assistance gouvernementale. Il ne s'agit en fait que d'interventions qui ont pour but d'aider les gens à créer des emplois dans le secteur informel, sont en moyenne de beaucoup inférieures à ce que coûte la création d'un emploi dans le secteur formel.

Une politique sociale

Le partage des activités économiques entre les secteurs formel et informel soulève le risque de faire de ce dernier le parent pauvre de la société.

En laissant se développer une économie duale on peut ainsi favoriser la marginalisation d'une couche importante de la population qui, tout en ne touchant pas des revenus aussi importants que ce qu'offre le secteur formel, se trouverait en plus privée des acquis des trente dernières années: vacances payées, congés de maladie ou de maternité, plans de retraite etc. C'est un danger.

Pour les modes de vie ou de travail alternatifs, il faudra prévoir des politiques sociales en conséquence. Il est évident qu'actuellement l'implication des chômeurs dans le secteur informel — via le travail au noir — peut accommoder les autorités gouvernementales qui, en fermant les yeux sur de telles activités, se satisfont du fait que les chômeurs, en joignant ainsi les deux bouts, se font moins revendicateurs.

On conçoit que la «création d'emplois au rabais» par l'intermédiaire de l'économie communautaire pourrait tout autant remplir d'aise des gouvernements qui verraient ainsi le nombre de chômeurs diminuer. La résistance des syndicats, qui y voient une forme de concurrence déloyale susceptible de contenir l'évolution des salaires, se comprend aisément. C'est pourquoi l'implication dans l'économie communautaire doit être le fait d'un choix mûrement réfléchi et non le résultat d'une décision en faveur d'une situation de moindre mal.

La réaction de certains groupes

Les marxistes traditionnels manifestent également leur réprobation pour une raison facile à comprendre: en orientant les travailleurs vers le secteur informel, on s'écarte de l'objectif de la «libération» des travailleurs dans le secteur formel et l'on contribue ainsi à canaliser les effectifs de l'«armée de réserve».

À l'occasion d'un colloque tenu l'été dernier à l'Institut de Recherche Alternative Synopsis de Lodève, dans le département français de l'Hérault, face au problème des fermetures d'usine, il fut proposé, comme alternative aux sempiternelles subventions pour soutenir des canards boiteux, de chercher à réunir les travailleurs à l'intérieur d'ateliers de quartier. En mettant à profit leur expérience et un équipement collectif, en favorisant un mode de gestion autogéré, on permettrait aux travailleurs de créer leur emploi tout en offrant un cadre de travail nettement supérieur à ce que peut offrir, par exemple, une entreprise démodée de textile.

On imagine et l'on comprend facilement la réaction des dirigeants de la CSN face à une telle proposition. Pourtant la finalité de l'action syndicale n'est-elle que d'assurer aux travailleurs un confinement à leurs machines 40 heures par semaine pendant 30 ans? Un emploi — aussi désagréable soit-il — dans le secteur formel vaut mieux que l'insécurité des expériences nouvelles dira-t-on. Si c'est vrai alors que l'on cesse de nous casser les oreilles avec la nécessité de socialiser les moyens de production. Car avec ce mode de production, que recommandent certains leaders syndicaux, ce n'est pas l'insécurité qui ferait défaut.

Le développement du secteur informel soulève la question du travail à temps partiel. Encore là des boucliers se lèvent. Le travail à temps partiel s'avère important en période de crise. Pour plusieurs, encore une fois, c'est la moins mauvaise des possibilités existantes. Or, il ne faut pas confondre le travail au rabais et ce que peut être le travail à temps partiel. Combien d'hommes et de femmes oeuvrant à plein temps dans le secteur formel ne demanderaient pas mieux de travailler

deux jours et demi par semaine pour pouvoir mieux consacrer à l'éducation de leurs enfants, pour pouvoir accorder du temps à une coopérative, pour travailler à un journal de quartier, pour réparer ou entretenir leur maison, etc.?

Dans l'une des bibliothèques de la région de Trois-Rivières, un couple a demandé et obtenu de partager un poste. Peut-on parler dans ce cas de travail au rabais? Évidemment, il faudrait revoir une partie du code du travail et reviser les contenus des conventions collectives afin que ceux qui, pour une période donnée ou de façon définitive, optant en faveur du travail à temps partiel ne soient pas pénalisés d'une façon ou d'une autre.

Les féministes, pour leur part, pourraient faire remarquer, qu'après de longs efforts (encore loin d'être couronnés de succès) pour que la femme ait une place égalitaire à celle de l'homme dans le secteur formel, ce n'est pas le moment d'encourager une voie alternative. Leur méfiance pourrait d'autant plus s'expliquer, qu'actuellement, comme le fait remarquer un chercheur anglais, suite à une plus grande implication des hommes dans le secteur informel, leurs épouses en demeurant dans le secteur formel et en assumant certaines tâches domestiques, se trouvent, bien souvent, à travailler d'avantage⁸. L'émergence du secteur informel n'est donc pas la panacée de tous les maux ce qui prouve que des recherches sont nécessaires afin de trouver des solutions aux inconvénients qui s'y rattachent.

De plus en plus de gens refusent la dichotomie que présente l'économie traditionnelle en séparant le travail du loisir. «Je n'ai pas de temps de loisirs» nous disait récemment un «alternatif» dont la diversité des activités l'empêchait de départager de façon précise le temps octroyé à une activité rémunératrice et le temps accordé à l'éducation de ses enfants ou à la rénovation de sa demeure. Il y a tout lieu de croire que le nombre de gens attirés par un mode de vie différent ira en s'accroissant.

Comme le mentionne une des publications de l'Institut Vanier de la Famille: «Pour le meilleur ou pour le pire, les expériences collectives de la vie de tous les jours constituent

l'élément clé de l'avenir⁹. Il revient à tous ceux qui se qualifient comme des agents de changements de trouver les moyens qui permettront que le meilleur l'emporte sur le pire.

1. Le Devoir, 30 octobre 1981.

2. Marilyn Ferguson; *Les enfants du verseau*, Calman Lévy, 1981.

3. Duane, Elgin; *Voluntary Simplicity*, W. Morrow, N.Y., 1981.

4. Centre de recherche Travail et Société, *Le troisième secteur en France*, Université de Paris, IX, Étude No 77/33, 1978.

5. Sur le sujet C.F. l'intéressant article de Marcel Laflamme: «La social-démocratie coopérative; ou une économie de rechange. *Action Nationale* décembre 1981.

6. En France on parle de «services réciproques».

7. B. Stokes, *Helping Ourselves The Futurist*, August 1981.

8. R.E. Palh, *Employment, work and the domestic division of labour*, *International Journal of Urban and Regional Research*, vol 4, No 1, 1980.

9. Institut Vanier de la Famille, *Réflexion sur l'évolution de l'économie politique au Canada*, Ottawa 1979.

*«Nous attendions le Royaume et
l'Église est arrivée...»*

*Nous attendions la communauté et la
coopérative est advenue.»*

DESROCHE

Quelques conditions du développement coopératif

par DELMAS LÉVESQUE

professeur

École des Hautes Études Commerciales

Que la formule coopérative soit une formule de développement relève de l'évidence. La preuve est faite en surabondance, dans une foule de secteurs, dans les conditions les plus diverses, sur les cinq continents. Point n'est donc besoin de nous attarder à en faire la démonstration.

Attachons-nous plutôt à retracer, à travers précisément cette variété, à des fins d'explication et d'application, un certain schéma des conditions du développement coopératif. À l'évidence, nous posons comme connu l'essentiel de la formule coopérative.

Besoin de développement

Cet énoncé synthétise une infinité de situations.

Touchons d'abord au cas le plus évident et le plus massif de ce qu'il est convenu d'appeler le sous-développement. Certaines situations sont à ce point extrêmes, par exemple dans le Quart-Monde, qu'il y a lieu de parler de *besoin absolu* de développement. En deçà de ces situations de vie ou de mort immédiate, il y a la gamme immense des conditions infra-

humaines, inhumaines ou à peine humaines de pauvreté du Tiers-Monde. Les indicateurs per capita en sont connus. Le besoin de développement y est presque absolu aussi. Assimilables à ce Tiers-Monde, certaines des conditions qui prévalent dans les poches de pauvreté de nos pays dits développés. Minorités ethniques et raciales d'Europe et d'Amérique du Nord.

Arrivons à nos besoins de développement, tout relatifs qu'ils soient après ces absolus ou quasi-absolus. Ce qu'il y a de commun, ce sont des conditions adverses qui frappent des régions (disparités régionales), une ethnie («les héritiers de Lord Durham»), une classe sociale (les cultivateurs ou les ouvriers), des occupations (pêche, artisanat), des catégories sociales (petits épargnants), des fonctions économiques (production, consommation), des habitats (logement, milieu naturel), des vies (assurance), etc.

L'on reconnaîtra aisément à travers ces conditions adverses des effets de domination, provenant soit d'une autre région, d'une autre ethnie, d'une autre classe, d'une autre occupation, etc. Bien qu'objectivement relatifs, ces effets de domination sont subjectivement vécus avec toute la sensibilité avivée par la comparaison verticale. En général, il n'est pas évident que ces adversités soient méritées. On a plutôt l'impression que les dés sont un peu pipés. D'où le net sentiment d'injustice, surtout lorsque la marée baissante de la basse conjoncture laisse voir le mur élevé de la structure. D'où le mode réactif de l'action coopérative, ressemblant en cela, et s'y mêlant parfois, à l'action syndicale et à l'action nationale. Une revendication de pouvoir, pour corriger la situation décriée.

Les situations adverses, d'origine structurelle, se révélant brusquement à l'occasion de la détérioration relative des conditions de vie due à une basse conjoncture, constituent un milieu de culture propice au malaise social et aux mouvements sociaux.

Volonté de développement

Il s'agit d'une condition très révélatrice de l'état de la question, c'est-à-dire de la gravité du besoin de développement.

Les cas les plus extrêmes de sous-développement indiquent qu'au-delà des per capita, c'est la culture qui est atteinte dans son intimité la plus profonde, soit dans ses processus de création d'elle-même et d'adaptation à son environnement. Si la déculturation a complété son oeuvre, il ne faut plus compter sur une volonté endogène de développement. À ce stade, le sous-développement confine à l'homicide et au génocide quasi immédiat.

Heureusement, les situations qui nous confrontent dans notre vécu quotidien ne sont pas aussi désespérées. Encore qu'il ne faille pas se montrer trop pudique et trop amnésique. Le *messianisme de Louis Riel*, dans l'exacerbation de la réaction des Métis à la colonisation de l'Ouest, avait pris la proportion que commandait la situation. Mais la gravité n'avait sans doute pas atteint ses limites puisque les ressorts de la créativité métis se déployaient toujours. Pour qu'il y ait volonté de développement, il semble qu'il faille se situer entre deux extrêmes, effectivement, soit entre l'extrême nécessité et l'extrême facilité. Il faut qu'il y ait écart mais relatif, très relatif. Que le défi ne soit pas trop écrasant, qu'il y ait possibilité de le relever. Alors les ressorts de la créativité peuvent jouer à plein. L'on trouvera le ladership que requiert la situation. Des leaders se lèveront parce que le défi sera à leur mesure. La tradition coopérative en regroupe de ces leaders. La culture coopérative s'est montrée étonnamment féconde à ce chapitre.

À la phase du décollage, le rôle de leader revient à celui d'effectuer la photo-synthèse qui transforme le besoin en énergie. Par la *conscientisation* des gens concernés, la *motivation* apparaît, le *militantisme* surgit, le *bénévolat* donne sa mesure. Le *malaise social* se convertit en *énergie sociale*. C'est l'histoire classique des mouvements sociaux qui naissent des malaises sociaux. C'est l'histoire du coopéra-

tisme, comme du syndicalisme, comme du nationalisme, pour ne choisir que ceux-là.

La fusée ne décolle pas, à moins que les tuyères soient élevées à une certaine température. Le malaise joue à la manière d'une chaudière, portée par le leadership à un degré plus élevé que la normale. Une certaine proportion impose sa loi. L'effort est à la mesure de la difficulté. Parfois, «c'est le jet héroïque d'une immense volonté», comme l'affirmait un commentateur témoin du mouvement de mai. C'est que le dominé est toujours moins pourvu en pouvoir que le dominant. Par définition! Démunis de capitaux, on compense par le bénévolat, lequel exige du militantisme. En fin de compte, la *mobilisation* des énergies populaires supplée au manque de moyens dont dispose le dominé. Ou encore, on «moyenne» autrement, comme le veut l'expression populaire.

Le caractère volontariste du développement n'est plus à démontrer. En face de conditions adverses, il n'y a pas d'autre recours que la volonté pour s'arracher à l'attraction terrestre et atteindre l'état d'apesanteur. De là, la primauté du développement culturel. Car seule la culture peut fournir la matière organique dont sont constitués les carburants.

Solution spécifique

On ne mobilise personne vers un cul-de-sac certain. À moins d'être suicidaire. Ce qui n'est pas précisément la qualité requise par la circonstance. La situation exige un minimum de probabilité de solution. Tout au moins une certaine vraisemblance!

La clef loge dans le besoin, pour ainsi dire. La spécificité du besoin indique la solution. L'économie marchande bouscule agriculteurs, pêcheurs, régions, nations, catégories, etc, en changeant unilatéralement leurs conditions de vie. L'institution-clé de cette économie, c'est l'entreprise. Or il se trouve que la coopérative est une forme d'entreprise qui n'apparaît comme telle qu'avec l'entreprise capitaliste (Vienney, 1974). La coopérative-entreprise couplée avec l'association-entrepreneur se présentera comme la solution entrepreneuriale spécifique à son époque entrepreneuriale, dans le secteur

spécifique en difficulté. Nous aurons alors des coopératives de pêcheurs, d'épargnants, de consommateurs, de locataires, etc. La revendication du pouvoir de l'entrepreneur (Vienney) par les agriculteurs associés leur permet de se hisser au niveau du marché en amont ou en aval et de redresser la situation en leur faveur, en renégociant les termes de l'échange.

La nature du malaise dicte la solution. L'analyse du besoin doit être la plus rigoureuse possible, pour que la solution soit pertinente. La formule coopérative ne convient pas toujours. Telle forme coopérative (unifonctionnelle ou polyvalente) est plus ou moins appropriée. Il y a un rapport solution/situation raisonnable sinon optimal à trouver.

Le concept de «conduciveness» (Smelser, 1962), dont l'équivalent français pourrait être l'idée de faille structurelle, sollicite notre attention. Cet auteur classique des mouvements sociaux (avec Blumer) prétend que la structure du pouvoir, dont les contradictions engendrent tensions et malaises, cache une issue, sorte de cheminée constituant un appel d'air. Cette faille structurelle pourrait consister en l'inaptitude relative de l'économie marchande à offrir des solutions viables propres aux catégories de la population qu'elle bouscule en modifiant leurs conditions de vie. L'entrepreneur collectif coopératif (association et entreprise) n'aurait qu'à emprunter la cheminée entrepreneuriale vacante et s'offrir ainsi comme la solution structurelle spécifique.

Pour éviter de laisser croire à la solution coopérative rendue facile comme dans un livre de recettes, rappelons la complexité des besoins, signalons le caractère aléatoire du leadership, soulignons les velléités fréquentes des volontés de développement. Les risques de ratés sont nombreux. La solution utopique, communautaire, coopérative ou autre, finit souvent mal, déçoit toujours, renaît sans cesse (Desroche, 1976). Il y a l'espérance des désespérés, il y a aussi l'espérance espérante et l'espérance entreprenante. La culture coopérative inclut aussi bien les vivants que les morts. En tant que tel, le mouvement coopératif est à la fois une Église souffrante, une Église militante, une Église triomphante.

La cohésion de l'effort

La déculturation enrayée (la culture relancée par la volonté sur la voie de la mise en oeuvre), reste à étoffer le tout par la cohésion. Le vouloir-faire guidé par le savoir-faire doit se compléter de devoir-faire. L'heure de la solidarité a sonné.

L'étude des mouvements collectifs nous apprend que la température des rassemblements opère la fusion des personnalités individuelles en une *personnalité collective* mobilisable. Les processus d'identification collective jouant, il devient possible d'atteindre le stade du dévouement à un NOUS cohésif. C'est la solidarisation indispensable à toute action collective. Les appels à la solidarité nationale, patronale, syndicale, coopérative, etc. puisent toujours à quelque NOUS plus ou moins latent, qu'ils cherchent à réactiver.

L'on devine aisément les conflits internes qui se dessinent au premier tournant. Problèmes de *légitimité directoriale*, problèmes de *diversité entrepreneuriale*. Rapport *contribution/rétribution* de l'effort. Heureusement, le projet ou la solution mise en oeuvre procure quantité de ressources de *gratification* et de possibilités d'*arbitrage*. Quelque soit par ailleurs la ferveur ou même parfois à cause d'elle, il y aura inévitablement des mécontents qui estimeront que «la cause» ne vaut pas le sacrifice de leur vie. Bien sûr!

Modification des rapports de pouvoir

Effectivement, pour peu que l'action entreprise soit efficace, elle débouche sur un rapport de pouvoir modifié. La revendication du pouvoir de l'entrepreneur n'a pas d'autre objectif. La coopérative est redresseuse de torts. Concrètement l'action débouche sur des négociations, lesquelles donnent lieu à des termes de l'échange corrigés en faveur de la requérante. Par cette transaction, la coopérative trouve sa place au moyen de son *pouvoir d'être*, trouve tolérance au sein de l'environnement.

L'opération ne va pas cependant sans coût. La négociation a été coûteuse, au plan de la spécificité. La coopérative a laissé un peu d'elle-même dans la négociation. Se compromettre ou

se démettre! Une question de survie. Chez quelques-uns, le désenchantement se fait jour.

Épilogue

Une coopérative qui réussit est une coopérative compromise, une coopérative qui s'institutionnalise. C'est le sens de la citation de Desroche, en début de texte. Une autre espérance qui finit en liturgie. «Tout commence par la mystique, tout finit par la politique» disait Péguy. L'institution, c'est l'autre nom de la croissance, que tous les «développeurs» de la terre confondent avec le développement. Leur opposition est pourtant manifeste. On finit un jour de croître; le développement lui n'est jamais terminé, car il tend à l'accomplissement des virtualités de l'être.

Au succès faudrait-il préférer l'échec? L'espérance devrait-elle demeurer invertébrée au risque de s'évaporer (Desroche, 1973)? Pourquoi se retrouver si timides en présence du pouvoir? Vaut-il mieux avoir les mains blanches et pas de mains du tout? Pourquoi confondre décollage et vol de croisière?

Bien sûr le mouvement coopératif quant à lui promet davantage. Le mouvement de quoi, de qui? Qu'arrivera-t-il de ces milliers de coopératives qui parsèment le paysage? On en est la république coopérative rêvée? Un jour, les taches de la peau de léopard se rejoindront.

VOUS ET NOUS

ENSEMBLE... POUR LA VIE

ASSURANCE-VIE

- ✓ Avec ou sans participation
- ✓ Sécurité familiale
- ✓ Éducative
- ✓ Commerciale
- ✓ Hypothécaire

RENTES

- ✓ Viagères
- ✓ Épargne-retraite
- ✓ Écono-rente
- ✓ À versements invariables

ASSURANCE COLLECTIVE

- ✓ Vie
- ✓ Indemnité hebdomadaire
- ✓ Assurance-maladie
- ✓ Dentaire
- ✓ Rente mensuelle d'invalidité

PLANIFICATION SUCCESSORALE — CONVENTION ENTRE ASSOCIÉS



L'ÉCONOMIE MUTUELLE-VIE

SIEGE SOCIAL

385 est, rue Sherbrooke
Montréal, Qué. H2X 3N9
Tél. 842-8221

AGENCES ET UNITÉS

Drummondville, Granby, Joliette
Laval, Mont-Laurier, Montréal
Ottawa, Québec, Rive Sud
Saguenay, Lac St Jean
St-Hyacinthe, Sherbrooke
Thetford Mines

À contre-courant

De Paris à Varsovie, sans oublier Ottawa

par ROGER DUHAMEL

Le printemps dernier, au moment de l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République française et de la formation du cabinet Mauroy, des ténors du Parti québécois se sont joyeusement félicités de la tournure des événements. Leur cœur social-démocrate n'a fait qu'un tour, il vibrerait d'instinct à l'unisson d'une formation de gauche accédant au pouvoir. Au surplus, ils comptaient beaucoup sur certaines amitiés personnelles déjà nouées avec les nouveaux ministres français.

Cet optimisme a subi une douche froide quand le premier ministre Pierre Mauroy a laissé entendre qu'il n'avait pas l'intention d'emboîter servilement le pas à ses devanciers. Au cours d'une entrevue accordée à un représentant de la *Presse*¹, il s'employait à dissiper toute ambiguïté en déclarant qu'il entretiendrait avec le Québec les mêmes rapports qu'avec tout autre gouvernement provincial et qu'il ne le traiterait jamais comme un État souverain. Pour dorer la pilule, il ajoutait: «Ce qui n'empêchera pas la France d'avoir des relations privilégiées avec le Québec.» On admettra que dans le contexte actuel, cette clause de style a beaucoup perdu de sa signification.

Pendant ce même entretien, M. Mauroy a avoué qu'il n'était pas très au courant des dossiers concernant le triangle

Paris — Québec — Ottawa. On souhaite qu'il ait eu quelque loisir pour s'y consacrer avant la visite qu'il effectue en février au Canada. Il demeure en tout cas douteux que se répètent les conversations chaleureuses qui ont marqué le passage de M. Raymond Barre à Montréal et à Québec. En peu d'années, l'atmosphère a radicalement changé.

Cette évolution épouse étroitement la logique des événements. Aussi longtemps que le pouvoir central a eu quelque raison de redouter une affirmation de dignité nationale du peuple canadien-français, il a choisi de louvoyer et parfois de jeter un peu de lest. Au lendemain du référendum, cette prudence cauteleuse avait perdu son utilité et la brutalité a vite fait de la remplacer. Les bureaucrates qui élaborent dans l'ombre de leurs officines les schémas des contraintes centralisatrices ont convaincu leurs patrons que le moment était venu d'étouffer enfin le fédéralisme tel que pratiqué vaille que vaille depuis 1867 et de se rapprocher le plus possible de l'union législative souhaitée par John-A. Mac Donald et qu'il n'avait osé imposer par crainte des réactions québécoises.

L'offensive est déclenchée

En interprétant dans un sens étroitement légaliste l'opinion émise par la Cour suprême et en manoeuvrant lors de la conférence d'Ottawa de façon à braquer sournoisement les provinces anglophones contre le représentant légitime de sa province d'origine, M. Trudeau a réussi aisément son tour de passe-passe. Pour amuser la galerie, il a mis de l'avant Jean Chrétien qui joue les fous du roi avec un naturel remarquable. Il s'est aussi assuré les services nullement bénévoles de deux jeunes hommes ambitieux et cyniques, Serge Joyal, assigné d'office aux basses oeuvres constitutionnelles, et Pierre de Bané, chargé de miner le prestige québécois à l'étranger.

Ce dernier se rendait en décembre 1981 au Gabon où il s'est appliqué à jouer un rôle prépondérant à la conférence de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), tenue à Libreville. Le délégué canadien a déployé beaucoup d'activité pour assurer l'élection de François Owono Nguéma comme successeur de Dankoulodo Dan Dicko au secrétariat de cet organisme. Tout ce zèle insolite n'avait pour but que

d'humilier le Québec qui favorisait une autre candidature. La triste ironie de ces tracasseries, c'est que le Canada anglais, par l'intermédiaire d'un francophone de service, non content de nous rabaisser à l'intérieur de nos frontières, nous poursuit à travers le monde pour nous asphyxier ou nous phagocyter.

Ce ne sont pas là des contes à dormir debout, mais le reflet exact d'une sombre réalité. Ainsi le ministre Marc Lalonde, celui-là même qui dès 1970 recommandait aux sbires de la GRC de traiter la province de Québec comme un pays étranger et hostile, serait également l'auteur de directives politiques visant à bloquer des accords d'aide entre l'ACDI et le Québec. M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales, a confirmé² que l'ACDI avait cessé de solliciter l'acquiescement de son ministère pour l'engagement de fonctionnaires désireux de travailler à l'exécution de programmes d'aide à l'étranger.

Les exemples sont multiples, nous n'en citons qu'un seul. Il s'agit d'un projet d'aménagement et de gestion de ressources forestières au Zaïre, l'ancien Congo belge, donc un pays où le français est la langue de communication. Les travaux débutent en 1977 à Kinshasa, avec la participation de huit techniciens prêtés par le gouvernement de Québec agissant comme maître d'oeuvre. Les autorités zaïroises sont satisfaites de la première phase de ce programme et demandent que le Québec soit associé à la seconde. Docile à ses maîtres, l'ACDI met brusquement fin à l'entente et s'en va solliciter le concours technique d'une société privée de la Colombie britannique. Or cette société, la *Simons Resources Limited*, ne disposant d'aucun cadre francophone pour se rendre travailler en Afrique française, doit rechercher des sous-traitances, au Québec naturellement. Comme quoi le ridicule n'est pas mortel.

Une ambition: humilier le Québec

Ce que recherche Ottawa, c'est de discréditer notre province sur le plan international et de l'isoler de ses partenaires naturels. C'est dans cet esprit de mesquinerie haineuse que l'automne dernier des ministres d'Afrique francophone, notamment la Haute-Volta, la Côte d'Ivoire et le

Zaïre, n'ont pu être reçus dans notre capitale. Il s'agit sans la moindre équivoque d'«une politique systématique visant à établir un cordon sanitaire autour de la province et à l'empêcher de prolonger à l'étranger ses compétences constitutionnelles internes»³.

Le cas du Maroc relève de la comédie-bouffe. Le ministre des Affaires étrangères de ce pays, M. Mohammed Boucetta, arrive au Canada pour inaugurer un consulat général à Montréal. Il n'est pas étonnant qu'il projette de se rendre à la mi-octobre à Québec pour y rencontrer M. Lévesque, M. Claude Morin et d'autres ministres. Les liens d'amitié et de coopération, particulièrement en matière d'éducation, qui unissent les deux peuples francophones justifient pleinement ces entrevues souhaitées par les deux parties en cause.

Ottawa réagit aussitôt: les membres du cabinet québécois ne peuvent accueillir le visiteur marocain que si ce dernier est accompagné et surveillé par une créature fédérale qui fera dûment rapport à ses mandants. Il s'agit de M. Gilles Duguay, notre ambassadeur à Rabat. Il va de soi que nous n'avons rien à reprocher à ce fonctionnaire, mais il est clair qu'il eût été indécent qu'il prit une part active à des entretiens entre ministres. Aussi bien M. Boucetta ne s'est-il jamais rendu à Québec. L'épilogue est délicieux: lors de la cérémonie d'ouverture du consulat, à Montréal rappelons-le, on avait omis d'adresser un carton d'invitation aux autorités québécoises!

Dans ce climat de sourde hostilité, la province a beaucoup de mérites à pratiquer une politique de présence sur la scène internationale. Elle doit résister aux coups redoublés que lui assène son plus implacable ennemi, résolu à l'évincer partout et à la réduire en captivité. Déjà ébranlé par l'échec objectif d'une politique qui n'était pas dépourvue de toute vertu, M. Claude Morin ne jette pas le manche après la cognée, il affirme même qu'«à un moment où, autant sur le plan interne qu'externe, Ottawa fait tout en son pouvoir pour réduire la marge d'action du Québec, le gouvernement n'ira certainement pas se priver de la possibilité que lui donnent certaines conférences internationales pour mieux se faire connaître et pour y défendre ses intérêts»⁴. Nous en tombons volontiers

d'accord. Néanmoins, si pour des motifs entièrement différents, Paris et Ottawa conjuguent leurs efforts pour nous marginaliser, la crédibilité québécoise ne risque-t-elle pas d'être soumise à un processus irréversible d'érosion?

Agacé par les rapports de presse faisant état d'un refroidissement éventuel des relations France-Québec, M. Morin s'emploie à maintenir que rien n'est changé et il puise quelque réconfort dans ce que déclarait M. Mauroy en juin dernier devant les journalistes parisiens: «Comment voudriez-vous que nous soyons indifférents à un dialogue avec nous-mêmes au delà de l'histoire, au delà des pages qui ont été écrites là-bas? Nous ne voudrions pas remettre en cause la continuité de ce qui a été fait». Le député-maire de Lille manie une parole efficace, nous ne doutons aucunement de sa sincérité, mais il faudrait bien savoir ce que recouvrent exactement ces propos.

Le passé éclaire le présent

Ce n'est pas témoigner de méfiance que souligner comme les rapports entre les deux pays ont rarement été spontanés et cordiaux — hormis les envolées pompeuses à l'issue des banquets. Après la cession de 1763, les Français n'ont jamais rouvert le contentieux colonial. Il leur faudra plus de trois-quarts de siècle pour dépêcher une mission sur nos rives. Le commandant de Belvèze, en 1855, fait mouiller pendant six semaines la *Capricieuse* en rade de Québec, mais nous oublions trop facilement qu'il a reçu un mandat ambigu, sinon contradictoire: «Rétablir notre influence dans la colonie si pleine encore de sympathies pour la France, ménager les susceptibilités anglaises, étendre nos traités de commerce». Traduction libre et plausible: faire des sous en spéculant sur la sentimentalité de ces habitants issus de nos anciennes provinces, tout en prenant soin de ne pas porter ombrage à leurs maîtres *canadian*.

Malgré la parenté linguistique, le Canada français n'a jamais constitué un pôle attractif important pour l'émigration. Un fonctionnaire français m'avouait un jour au Havre, avec une candeur désarmante, que les Français, heureux dans leur hexagone, n'ont vraiment aucune raison de le quitter pour

l'étranger. Je ne lui ai pas donné tort, mais j'aurais dû lui faire observer que les statistiques démontrent qu'au cours du XIX^e siècle, plus de Français se sont établis aux États-Unis et au Mexique qu'au Canada.

Les relations diplomatiques ont été lentes à se nouer. Un monsieur Gauldrée-Boilleau ouvre un consulat de France en 1859 dans la ville de Québec, mais les résultats de cette tentative de rapprochement n'ont rien de sensationnel. L'un de ses successeurs, Albert Lefavre, préside à la création du *Crédit foncier franco-canadien*. Pour s'assurer de la réciprocité, la province sollicite en 1882 l'établissement d'une agence commerciale à Paris. La requête une fois agréée, Hector Fabre, écrivain et homme politique, devient le premier titulaire du poste. Le gouvernement fédéral s'empresse de retenir ses services comme représentant du Canada, si bien que le même Fabre cumule en France la représentation du Québec et du Canada! Comme nous n'en sommes jamais à une cocasserie près, ce fonctionnaire doit se contenter d'un statut inférieur et il relève hiérarchiquement du haut-commissaire canadien à Londres...

Son successeur, Philippe Roy, s'autorise de son amitié personnelle avec sir Wilfrid Laurier pour secouer cette tutelle humiliante et il obtient le titre de haut-commissaire. À remarquer toutefois que cette élévation ne lui confère aucun rang diplomatique auprès du gouvernement français qui demeure hostile, comme l'affirme M. Jean Cruppi, ministre des Affaires étrangères, «à toute tendance du Canada à accroître son autonomie ou à s'assurer une représentation extérieure indépendante de l'Angleterre...» On comprend que ce soit également le sentiment d'Ottawa. Le haut-commissariat de Paris est désormais placé sous l'autorité directe du premier ministre. En 1913, Philippe Roy met un terme à sa double allégeance en démissionnant de son poste d'agent du Québec pour ne retenir que sa fonction de haut-commissaire du gouvernement fédéral. Le cousinage francophone transatlantique est à la baisse.

Le Canada plutôt que le Québec

M. Claude Fohlen, professeur à l'Université de Paris I, a soulevé une question extrêmement intéressante⁵. Après avoir exposé que le libéralisme favorise une similitude dans les idéaux politiques de la France et du Canada, il ne peut écarter une divergence issue de deux conceptions de l'État: décentralisation au moins nominale au Canada et tradition unitaire jacobine en France. Ce qui l'amène à conclure que son pays repousse toute «immixtion au niveau de certains groupes ethniques qui rêvent d'autonomie» et qu'il ne peut (ou veut) apporter son soutien qu'«à un Canada uni qui forme contrepoids à la gigantesque puissance des États-Unis en Amérique du Nord». Non-ingérence ou non-indifférence?

Cette attitude réaliste n'a rien qui doive nous scandaliser. Elle peut cependant contribuer à nous ouvrir les yeux. Pour la France officielle, seul existe le Canada. Le Québec, c'est la bagatelle, c'est gentil, mais ce n'est pas très sérieux. Encore une fois, ne nous récrions pas vainement; nous sommes assez grands pour savoir que les pays n'ont pas d'âme, ils n'ont que des intérêts et des appétits. Bien sûr, il surgit parfois miraculeusement un de Gaulle dont le génie planétaire embrasse dans ses profondeurs le destin des ethnies. Lui disparu, tout retombe dans le tran-tran de la grisaille quotidienne. L'épopée est rare et les héros sont fatigués! Nous ferions mieux de nous en accommoder et de ne compter vraiment que sur nous seuls, à la condition que nous ne soyons pas déjà nous-mêmes à jamais démobilisés...

Des invités gênants

Les partis politiques, surtout en Europe, ont pris l'habitude d'inviter à leurs assises des personnalités étrangères à titre d'observateurs. Cette pratique n'a rien de répréhensible en soi, puisqu'elle leur procure l'occasion de mieux faire connaître leurs orientations. Pour le Parti québécois, qui aura éventuellement besoin d'appuis extérieurs, c'est une façon concrète de s'ouvrir au monde et l'on comprend qu'il ait souhaité la présence à son congrès de décembre 1981 de visiteurs sympathiques. Sympathiques à son option indépen-

dantiste ou à son préjugé gauchiste? C'est ce qu'il faudrait bien savoir.

Personne ne reprochera aux organisateurs d'avoir convié les membres du corps consulaire; ce sont des personnes officiellement accréditées dans notre pays. On regrettera toutefois des exclusions qui révèlent un esprit faussé, trop docile aux propagandes. Pourquoi en effet avoir éliminé d'autorité l'Afrique du Sud, Haïti et le Chili? Il y a encore des gens convaincus que la détestable ségrégation — apartheid — vaut encore mieux que les goulags et que les victimes de Staline et de ses successeurs sont beaucoup plus nombreuses que celles de Pinochet. À quoi sert-il d'accuser celui-ci quand on passe l'éponge sur les crimes de ceux-là?

Il apparaît aussi peu opportun de rechercher la compagnie d'une délégation de l'Organisation de Libération de la Palestine. Nous ne mettons nullement en doute que cette population ait le droit de réclamer un territoire, mais nous discernons assez mal les points de convergence entre sa situation et la nôtre. De plus, nous devons constater qu'une partie de l'activité de l'OLP comprend des actes de violence incompatibles avec notre mode de vie. Bien entendu, il ne nous appartient pas de porter un jugement de valeur sur les formes que revêt ce combat révolutionnaire, mais nous estimons malséant un rapprochement, même circonstanciel, et qui ne peut qu'entretenir de pénibles malentendus.

On ne s'étonne guère que le Parti québécois désire la reconnaissance de l'Internationale socialiste, une organisation qui regroupe des partis de la gauche non-communiste. Il se pose là un problème capital sur lequel il faudra s'expliquer et le plus tôt sera le mieux. Pour l'instant, contentons-nous de rappeler que le 23 février 1981, devant le XXVI^e congrès du PC de l'Union soviétique, Brejnev n'a eu que des éloges pour les partis socialistes et sociaux-démocrates, pour l'Internationale elle-même: «La social-démocratie de nos jours joue un rôle politique important...»⁶. Ce certificat de bonne conduite décerné par le maître du fascisme rouge n'a sans doute rien pour effaroucher certains députés péquistes de la région montréalaise. N'y a-t-il pas là un avertissement, une sonnette d'alarme?

M. Trudeau et la Pologne

Il y a deux ans, Kaboul, et cette année, Varsovie. Le rythme de l'occupation s'accroît, le mouvement s'accélère. Quand il s'est agi de s'établir en Afrique, notamment en Angola et au Mozambique, les Russes se sont servis de leurs mercenaires cubains. Cette fois, ils ont simplifié leur méthode en faisant assujettir la Pologne par les communistes polonais eux-mêmes, dans l'espoir douteux qu'ils s'acquitteront efficacement de cette tâche de répression sans qu'ils aient eux-mêmes à intervenir.

Il était peu prévisible que le Canada conservât le silence en face d'événements aussi graves et qui touchent dans leur chair près d'un demi-million de citoyens canadiens d'origine polonaise. En général, notre gouvernement ne dépasse pas les limites du conformisme le plus plat, qu'il confond sans doute avec la vertu de prudence, et il indique bravement ses préférences pour la maternité et la tarte aux pommes! Pour la Pologne, il eût été difficile de s'en tenir à une formule aussi aseptisée.

C'est le premier ministre lui-même, dont le tact n'a jamais été la qualité cardinale, qui s'est lancé dans la frairie. À l'entendre, l'état de siège — qu'on appelle là-bas état de guerre — n'est pas une aussi mauvaise initiative qu'on l'imagine. La loi martiale aura cet excellent résultat de rappeler à l'ordre — c'est le mot propre! — les quelque dix millions de membres du syndicat *Solidarité* qui dépassaient vraiment la mesure en poussant l'insolence jusqu'à réclamer l'exercice de la liberté et la reconnaissance des droits de l'homme. On devrait comprendre la nature véritable de la charte des Nations-Unies et des accords d'Helsinki: des chiffons de papier sans conséquence. Moscou l'a compris bien avant nous.

Selon M. Trudeau, les militaires du général Jaruzelski ont réussi à maintenir en place le gouvernement polonais; il serait plus précis de faire référence au gouvernement communiste imposé par le Kremlin à Varsovie contre le gré de l'immense majorité de la population. Cette distinction élémentaire échappe à l'entendement mesquinement légaliste du premier

ministre. Après tout, les Polonais ne sont-ils pas les héritiers d'une longue tradition de martyre? Une fois de plus, une fois de moins, bof! Et qui se souvient encore des petits Biafraux aux ventres ballonnés?

Un jugement pertinent

Nous n'avons pas la naïveté de penser qu'un geste du Canada puisse faire pencher la balance dans un sens plutôt que dans l'autre; surtout quand nous constatons l'inertie munichoise de l'Europe occidentale, plus empressée à surveiller ses intérêts économiques déjà compromis — à défaut de noblesse, gaz sibérien oblige! — qu'à entreprendre une action collective, de concert avec l'Amérique et le Japon, contre le fléau de la barbarie soviétique. Une condamnation catégorique s'imposait néanmoins de notre part. Cette prise de position n'aurait pas été entièrement inutile, comme le souligne Raymond Aron:

«Condamner l'ordre qui règne à Varsovie, c'est contrer la propagande omniprésente de l'Union soviétique, c'est prendre part à une tâche jamais achevée, qu'il faut reprendre infatigablement, jour après jour: présenter le totalitarisme soviétique tel qu'il est, égal à lui-même, incapable de donner aux peuples bien-être ou liberté, orgueilleux d'une puissance militaire devenue la seule raison d'être d'un parti qui continue, par habitude, de se réclamer du marxisme.»⁷

On soupçonne que les sanctions économiques décrétées par le président Reagan n'auront surtout qu'une valeur symbolique, mais il n'eût pas été mauvais que le Canada s'y associât, n'eût été que pour indiquer au monde libre que nous n'éprouvions aucune faiblesse pour l'impérialisme totalitaire. M. Trudeau a préféré se démarquer de son voisin et faire bande à part. L'esprit d'équipe n'a jamais été son fort. Il vient de rater une occasion exceptionnelle de convaincre les Américains de notre désir de collaborer avec eux dans toutes les causes justes.

Il était inévitable que d'aucuns feraient un rapprochement facile. En acceptant sans broncher la main-mise des militaires sur la Pologne et l'écrasement des libertés démocratiques, M. Trudeau confirme la continuité de sa pensée. N'est-ce pas lui qui recourait en 1970 à la Loi des mesures de guerre et

dépêchait l'armée canadienne pour réprimer une imaginaire insurrection québécoise? Il serait aujourd'hui mal venu de réprimander le général Jaruselski! Comme il confond normalisation et mise à mort et qu'il continue de croire à la détente et à l'amitié avec l'URSS, il est normal que l'agence Tass se réjouisse de ses propos. Au moment où nous rédigeons ces notes, en ce dernier jour de 1981, l'ordre règne à Varsovie, prélude à la paix des charniers et des cimetières.

Il ne reste plus qu'à relire la litanie du grand patriote Adam Mickiewicz:

*«De la servitude moscovite, autrichienne et prussienne,
Délivre-nous, Seigneur...
Par le sang de tous les soldats morts dans la guerre pour la foi
et la liberté,
Délivre-nous, Seigneur.
Par les blessures, les larmes et les souffrances de tous les
prisonniers, exilés et pèlerins polonais,
Délivre-nous, Seigneur.»*

Nous compatissons.

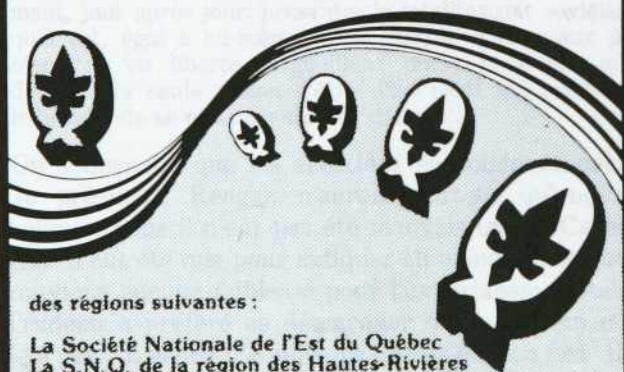
1. Chronique de Jacques Bouchard, 19 décembre 1981.
2. Chronique signée Pierre O'Neill in le *Devoir* du 11 septembre 1981.
3. Correspondance de Jean-Claude Picard, in le *Devoir* du 28 novembre 1981.
4. Dépêche de la PC parue dans la *Presse* du 19 décembre 1981.
5. Claude Fohlen, *La France a-t-elle une politique canadienne?* in *Politique internationale*, Paris, no 12-été 1981.
6. Cité dans l'article de l'historien Branko Lazitch, in *Politique internationale*, no 13-automne 1981, page 90.
7. In l'*Express*, no 1590, 31 décembre 1981, page 28.

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

LA QUÉBÉCOISE

SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska

La genèse de l'article 23 de la constitution de Trudeau

par GUY BOUTHILLIER

Alors qu'en 1867, les auteurs du B.N.A. Act n'inscrivent dans leur constitution aucune garantie concernant la langue d'enseignement¹, laissant ainsi le règlement de cette question à l'appréciation des législatures provinciales² et au rapport de forces qui se noueront dans chacune des provinces, voici que le gouvernement d'Ottawa et ceux des neuf provinces anglophones viennent d'inscrire dans ce qui deviendra la nouvelle constitution du Canada un article 23 qui reconnaît aux minorités linguistiques des droits en matière de langue d'enseignement et qui vient ainsi brider, dans ce domaine, l'appréciation, jusqu'alors souveraine, des parlements provinciaux.

Sans doute cet article 23 servira-t-il la cause des minorités francophones: mais bien imparfaitement, comme l'ont fait remarquer les intéressés eux-mêmes et comme l'a reconnu M. William Davis³, car ce droit est reconnu sous réserve qu'il y ait un nombre suffisant d'élèves francophones souhaitant étudier en français. Ce n'est donc pas dans les provinces anglophones qu'il faut chercher l'impact principal de cet article, mais bien plutôt au Québec même, où il vient opportunément conforter le système scolaire anglophone promis à une diminution de clientèle en raison des articles 72 et 73 de la loi 101.

L'article 23 heurte de plein fouet la loi 101. On peut donc se demander pourquoi Trudeau et le Canada anglais s'acharnent ainsi contre cette loi: c'est ce que nous verrons dans un prochain article. Mais, d'abord, voyons comment est apparue,

puis s'est réalisée, l'idée de pousser la sollicitude envers les minorités linguistiques jusqu'à faire modifier une constitution si difficilement modifiable. Cet exercice devrait nous mieux faire comprendre le sens profond de l'article 23.

On peut découper la genèse de cet article en trois temps: un premier, qui va de 1967 à 1977, où l'on voit l'idée prendre racine au sein de l'appareil fédéral, mais sans que le gouvernement fédéral lui-même ne se donne comme objectif de la réaliser; un deuxième, qui va de 1977 à 1980, où le gouvernement fédéral annonce son intention d'agir, tout en reconnaissant au Québec un régime particulier; enfin, un troisième, qui s'ouvre à l'été de 1980 et qui aboutit à l'adoption du texte définitif de l'article 23 qui modifie la constitution et ne reconnaît plus de régime particulier pour le Québec.

Premier temps: Apparition de l'idée (1967-1977)

L'idée précise d'aider les minorités linguistiques au moyen d'une modification du B.N.A. Act apparaît pour la première fois au sein de l'appareil fédéral dans les rapports de la Commission Laurendeau-Dunton, plus précisément dans le Livre Premier, daté du 8 octobre 1967 et dans le Livre Second, daté du 23 mai 1968, comme en font foi les deux citations suivantes:

... «Nous recommandons que soit reconnu dans les systèmes scolaires le droit des parents canadiens de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix; l'application concrète de ce principe sera fonction de la concentration démographique de la minorité.»⁴

... «Chaque province établira et soutiendra des écoles primaires et secondaires utilisant l'anglais comme unique ou principale langue d'enseignement et des écoles primaires et secondaires utilisant le français comme unique ou principale langue d'enseignement, dans les districts bilingues et les autres régions appropriées que déterminera la législation provinciale; mais aucun terme du présent article ne sera interprété comme interdisant les écoles où l'anglais et le français auraient une importance égale en tant que langue d'enseignement, ou celles qui pourraient dispenser l'enseignement dans une autre langue.»⁵

Lancée par une commission d'enquête, cette idée sera reprise quelques années plus tard par des élus fédéraux. En effet, le Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada, coprésidé par le sénateur Gildas Molgat et par le député Mark MacGuigan, inscrit la recommandation suivante (no 25) dans son rapport final qu'il dépose en 1972:

«La constitution devrait reconnaître le droit des parents d'obtenir que l'anglais ou le français soit la langue d'enseignement de leurs enfants dans les écoles publiques des régions où cette langue est choisie par un nombre suffisant de personnes pour justifier l'établissement des institutions nécessaires.»⁶

Soulignons que dans l'esprit de la Commission Laurendeau-Dunton, comme dans celui du Comité Molgat-MacGuigan, cette recommandation s'applique à toutes les provinces, y compris au Québec. Cela, qui est implicite dans le rapport de la Commission d'enquête, est précisé de façon explicite dans le rapport du Comité mixte, dans les termes suivants:

«Le Québec semble manifester quelques réticences à accepter le droit absolu des parents de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants, de peur que les prétendus avantages économiques que présente la connaissance de l'anglais puissent induire un grand nombre de parents à faire instruire leurs enfants en anglais.

Nous sommes tout à fait conscients de la nécessité pour le gouvernement du Québec de tenir constamment compte des facteurs démographiques et linguistiques. Il semble néanmoins que le français n'ait jamais été aussi vigoureux au Canada (...) Il est encore plus important de noter que dans une société libre le gouvernement ne saurait, à l'égard de certaines questions, aller au-delà de la persuasion. C'est le cas, en l'occurrence, selon nous; le droit des parents de choisir le mode d'éducation de leurs enfants fait partie des droits fondamentaux de l'homme qu'aucun gouvernement ne peut infirmer.»⁷

Quoi qu'il en soit de la vigueur avec laquelle est affirmé le principe du libre choix, l'idée de modifier la constitution pour assurer l'exercice de ce droit ne sera pas reprise par le gouvernement fédéral. Celui-ci se bornera à approuver l'idée, sans chercher à réaliser la chose.

Que le gouvernement fédéral approuve cette idée, cela ressort clairement de deux documents officiels signés par Trudeau, l'un en sa qualité de ministre de la justice daté de janvier 1968, l'autre en sa qualité de premier ministre daté de février 1969:

— Janvier 1968:

«Il s'agit de garantir au particulier le droit à l'enseignement dans des institutions offrant des cours dans la langue officielle de son choix.»⁸

— Février 1969:

«Le droit de l'individu à être éduqué en anglais ou en français, dans les écoles publiques, dans les régions où la langue d'enseignement de son choix est aussi la langue d'enseignement choisie par un nombre suffisant de personnes pour justifier l'établissement des institutions nécessaires.»⁹

Que le gouvernement fédéral n'entend pas encore réaliser la chose, cela ressort du fait qu'entre 1971 et 1976, trois occasions se sont présentées où le gouvernement aurait pu annoncer son intention d'agir et où il a choisi de ne pas le faire.

La première: la conférence constitutionnelle tenue à Victoria du 14 au 16 juin 1971, qui a abouti à la présentation de la Charte constitutionnelle canadienne, dite Charte de Victoria. Ce document traite bien des droits linguistiques, auxquels pas moins de dix articles sont consacrés. Mais il n'y est nulle part question de la langue d'enseignement¹⁰.

La deuxième occasion: l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec du bill 22, dont on sait quel tollé il a provoqué chez les Anglo-Québécois, notamment chez ceux du monde de l'enseignement. Or, pressé de questions par l'Opposition, le premier ministre du Canada, Trudeau, loin de saisir cette occasion pour reprendre le fil de l'idée lancée quelques années plus tôt par la Commission Laurendeau-Dunton, fait une déclaration lénifiante à l'endroit du bill 22 et, plus largement, des efforts de re francisation menés par le Québec, comme en témoignent les deux citations suivantes prises au cours du débat du 2 octobre 1974:

... «Bien que moi-même je regrette les aspects de cette loi qui semble aller à contre-courant des tendances contemporaines

vers plus de liberté en matière linguistique, il ne faudrait pas perdre de vue (...) que même après l'adoption du bill 22 le Québec reste encore, de toutes les provinces canadiennes, celle qui traite la langue minoritaire sur son territoire avec le plus d'équité, de libéralisme et de générosité.»¹¹

... «Nous devons tous nous réjouir du fait que le Québec utilise tous les moyens dont il dispose pour accentuer son caractère français, pour consolider sa culture et en assurer le rayonnement, pourvu qu'il s'agisse toujours dans le respect des droits minoritaires, respect qui, dans le passé, a toujours caractérisé l'attitude québécoise. Je l'ai dit et je le répète: dans un continent menacé par l'uniformité, nous devons tous nous réjouir de cet effort (...). Il tombe sous le sens que le français parlé par six millions de personnes sur un continent peuplé de quelque 240 millions d'anglophones doit pour survivre et s'épanouir faire l'objet de soins particuliers.»¹²

La troisième occasion, c'est le Projet de proclamation que Trudeau propose aux provinces dans une lettre datée du 31 mars 1976, suivi du Projet de résolution qu'il leur propose dans une lettre datée du 19 janvier 1977: ni l'un ni l'autre de ces deux documents ne contient la moindre allusion à la question de la langue d'enseignement¹³.

Deuxième temps: La volonté d'agir (1977-1980)

Après l'attentisme et l'indifférence, la volonté d'agir. L'attitude du gouvernement change radicalement à partir de 1977: en un an, de juin 1977 à juin 1978, c'est à trois reprises (au moins) que Trudeau et son gouvernement affirmeront leur détermination de modifier la constitution pour assurer la défense des minorités.

Ainsi, le 21 juin 1977, le gouvernement fédéral dépose aux Communes un document intitulé «Un choix national: les langues officielles du Canada», qui définit les huit principes qui constituent «la charte de la dualité linguistique d'un Canada multiculturel». Le quatrième de ces principes porte sur la langue d'enseignement:

«Sauf circonstances particulières qui justifieraient qu'on diffère l'application de ce droit, les Canadiens ont le droit de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix, et

les services appropriés leur seront offerts chaque fois que le nombre des élèves sera suffisant.»¹⁴

Quelques mois plus tard, le 18 octobre 1977, Trudeau fait lire le discours du Trône, qui contient les passages suivants:

«Le Gouvernement soumettra au Parlement et, de ce fait, au peuple canadien, un ensemble de propositions qui ont trait à la Constitution du Canada et qui devraient être particulièrement importantes pour l'avenir du pays. Ces propositions porteront notamment (...) sur certaines libertés et certains droits fondamentaux dont tous les Canadiens devraient jouir, puisqu'ils sont indispensables à la survie du Canada comme société libre et démocratique.»

(.....)

La question des droits linguistiques a un rapport étroit avec celle de l'unité nationale; c'est pourquoi le Gouvernement a accueilli avec satisfaction l'historique «Déclaration sur la langue», approuvée lors de la réunion des premiers ministres des provinces à St-Andrews, au mois d'août¹⁵. Il est d'avis que cette importante initiative peut et devrait devenir un élément fondamental de notre constitution.»¹⁶

Enfin, en juin 1978, le gouvernement fédéral présente à la Chambre des communes un Projet de loi sur la réforme constitutionnelle, appelé communément bill C-60, dont l'article 21 constitue l'ancêtre immédiat de l'article 23 de la constitution de Trudeau:

«Lorsque le nombre d'enfants habitant une région d'une province et ayant fait l'objet de l'avis prévu par le présent article justifie l'affectation de ressources suffisantes pour donner effet au droit conféré par le présent article, le père ou la mère qui est un citoyen canadien ayant sa résidence dans cette région et qui n'a pas, comme langue principale, la langue de la majorité des résidents de la province qui parlent principalement le français ou l'anglais, a le droit d'exiger que son ou ses enfants reçoivent, à l'école, leur éducation de base dans la langue d'enseignement qui est principalement parlée par la minorité, avec des ressources appropriées et adéquates fournies dans cette région avec des fonds publics.»¹⁷

On le voit, c'est à partir de juin 1977 que le gouvernement fédéral décide de jeter son poids dans la balance pour obtenir une modification de la constitution qui viendrait limiter la compétence des provinces en matière de langue d'enseigne-

ment. Mais si, en principe, cette modification doit s'appliquer à toutes les provinces, des dispositions sont prévues qui permettraient au Québec d'échapper à cette modification. Cela apparaît à la lecture du document «Un choix national», dont le principe quatrième reconnaissait explicitement des «circonstances particulières qui justifieraient qu'on diffère l'application de ce droit»¹⁸. Mais cela apparaît plus clairement encore à la lecture du *Bill C-60* qui, plutôt que d'imposer la Charte des droits, préférerait laisser chaque province donner son adhésion au moment qu'elle déterminerait en toute autonomie. Ce système, dit de *opting in*, est exposé par Otto Lang, ministre de la Justice, dans un document publié en août 1978 à l'appui du *bill C-60*:

«La mise en oeuvre de la Charte devra faire l'objet d'une délibération et d'une décision tant du Parlement que des corps législatifs provinciaux (...). Dans la mesure où ses dispositions relèvent de la compétence provinciale, la Charte ne prendra effet dans chaque province que lorsqu'elle sera adoptée par la province en question.»¹⁹

Troisième temps: l'article 23 *Hic* et *nunc* (1980-1981)

Peu après la présentation du *bill C-60*, les esprits, à Ottawa, vont s'éloigner pendant quelques temps des questions linguistiques, pour s'occuper d'élections (mai 1979, février 1980) et pour prendre part au référendum québécois du 20 mai 1980. Ils y reviendront dès l'ouverture des négociations constitutionnelles qui reprennent dans la foulée de la victoire des Fédéraux au référendum. À quelques variantes près, tous les avant-projets de réforme contiennent l'idée de l'article 23. Celle-ci sera consacrée dans la version définitive de décembre 1981.

Ce troisième temps de la genèse de l'article 23 est aussi le plus court — 18 mois de juin 1980 à décembre 1981 —, et il n'est en fait que le prolongement de l'action entreprise par le gouvernement fédéral et annoncée dans le document «Un choix national» présenté en juin 1977. Mais, par rapport aux années 1977-1980, on constate un durcissement à l'endroit du Québec et de la loi 101: en effet, là où les Fédéraux

envisageaient naguère de permettre au Québec de différer, voire même de refuser l'application sur son territoire de l'article 23, voici qu'ils imposent *hic et nunc* cet article, sans clause dilatoire, et sans le mécanisme dit de l'*opting in*. L'attitude des Fédéraux à l'endroit du Québec paraît d'autant plus intraitable que le gouvernement d'Ottawa acceptait, par ailleurs, mais à la demande des provinces anglophones, de modifier ses projets de départ sur des questions aussi importantes que les droits de l'Homme et le référendum constitutionnel. Joint au fait qu'en même temps qu'il imposait l'article 23 au Québec, il refusait d'imposer l'article 133 du B.N.A. Act à l'Ontario, ce fait aussi jette un éclairage cru sur le sens profond de l'article 23.

Constatations

De cette étude chronologique se dégagent les constatations suivantes:

I. Jusqu'au début des années 60, personne au sein et au nom de l'appareil fédéral n'a songé à demander à une éventuelle réforme constitutionnelle d'assurer la protection de la langue d'enseignement. Or voici que vers le milieu et la fin de cette même décennie, cette idée a pris racine au sein de l'appareil fédéral. Ce changement important n'est pas accidentel: cette idée nouvelle apparaît au sein de l'appareil fédéral au moment précis où il devient important à Ottawa de combattre deux autres idées nouvelles qui, elles, commencent à s'exprimer avec force au Québec: l'idée de l'indépendance politique, et l'idée de l'unilinguisme scolaire.

Le combat que les Fédéraux entreprennent alors contre l'indépendantisme québécois exigeant, en effet, qu'ils puissent opposer à l'idée indépendantiste du «Québec, seule patrie véritable des Canadiens français», l'idée fédéraliste du «Canada, patrie de tous». Or, comment réussir à imposer cette idée à un peuple qui n'était pas sans connaître l'état déplorable de l'enseignement français dans les provinces anglophones. Il fallait donc faire quelque chose pour les écoles des minorités francophones: c'est à quoi devait servir notamment l'idée de ce qui deviendra l'article 23.

Mais l'idée lancée par la Commission Laurendeau-Dunton devait aussi servir à combattre l'idée de l'unilinguisme scolaire français. En effet, au début des années 60, commence à apparaître au Québec l'idée que la majorité francophone du Québec pourrait se servir de sa compétence législative en matière d'éducation (art. 93 du B.N.A. Act), non plus seulement pour donner des écoles à ses enfants, mais aussi, à l'instar des majorités anglophones des provinces anglaises, pour étendre l'aire sociale de ces écoles en en faisant d'efficaces moyens d'intégration des allophones à la majorité. Cette idée est apparue, bien timidement certes, dans les premières chapelles indépendantistes, notamment au R.I.N. qui n'hésite pas à inscrire l'article suivant à son programme: «Le système d'instruction publique, à tous les niveaux (sera) exclusivement français et (seul il aura) droit aux subventions de l'État»²⁰. De là, elle débordera sur d'autres milieux et elle recevra un début d'application à Saint-Léonard où les commissaires scolaires décident le 27 juin 1968 d'inscrire d'office les immigrants aux écoles françaises.

Certes, lorsque la Commission Laurendeau-Dunton formule son idée, c'est bien aux minorités françaises à qui tout le monde pense. Ne sont-elles pas, en effet, les seules brimées dans leurs droits scolaires, alors que la minorité anglophone du Québec dispose d'un imposant instrument scolaire? Mais, sous la surface des choses, des hommes aussi perspicaces que le sont ces Commissaires n'ont-ils pas senti que la minorité anglaise du Québec pourrait être à son tour menacée dans ses écoles. Quoi qu'il en soit, ce n'est peut-être pas un hasard absolu si les Livres I et II de la Commission Laurendeau-Dunton paraissent à la veille même de ce qui deviendra l'affaire Saint-Léonard.

II. Si l'idée de faire modifier la constitution pour défendre les minorités apparaît dès 1967, ce n'est que dix ans plus tard que le gouvernement fédéral jugera impérieux de jeter son poids dans la bataille pour la réaliser. Ce passage soudain de l'indifférence à l'activité, comment l'expliquer autrement que par l'adoption, en 1977, de la Charte québécoise de la langue française (la loi 101) qui frappe de plein fouet les écoles anglaises du Québec. Voyons, en effet, de plus près

la chronologie de ces années: jusqu'en janvier 1977, Trudeau peut faire des propositions constitutionnelles sans parler de langues d'enseignement; dès juin 1977, il ne parle plus constitution sans insister sur cette question. Entre ces deux dates est intervenu un fait fondamental: la publication en mars 1977 du Livre blanc de Camille Laurin, qui annonce une modification radicale du statut de l'école anglaise au Québec²¹. On le voit, l'article 23 est bien destiné à contrer la loi 101.

III. La volonté d'agir du gouvernement fédéral se manifeste à partir de juin 1977, et non avant: ce qu'il vise c'est donc bien la loi 101, qui est de 1977, et non le *bill* 22, qui date de 1974. La raison en est simple: alors que le *bill* 22, fondant le droit à l'école anglaise sur la connaissance de l'anglais, n'excluait personne de l'espoir d'accéder à cette école et, en tout cas, garantissait à tout Anglophone, d'où qu'il soit, le droit à l'enseignement en anglais, la loi 101, par contre, reconnaissant le droit à l'école anglaise aux seuls authentiques Anglo-québécois, excluait par principe toute autre catégorie de personnes, même les citoyens canadiens de langue maternelle anglaise.

IV. Enfin, pourquoi ne retrouve-t-on plus, dans le texte définitif de l'article 23, des dispositions que le gouvernement fédéral acceptait pourtant d'inclure quelques années plus tôt (1977-1978) et qui auraient permis au Québec de soustraire la loi 101 à cette modification constitutionnelle?

Deux faits, intervenus entre ces dates, expliquent sans doute ce «durcissement» à l'endroit du Québec. Le premier concerne directement la loi 101: en ne réagissant pas vigoureusement contre l'annulation par la Cour suprême, en décembre 1979, d'une partie importante de la loi 101, le gouvernement du Québec et, plus généralement, l'ensemble des Québécois n'ont-ils pas conduit les Fédéraux à la conviction que cette loi ne revêtait pas à leurs yeux ce caractère de symbole sacré que d'aucuns lui prêtaient? Le second fait est plus politique: c'est la victoire de Trudeau et la défaite de Lévesque au référendum du 20 mai 1980: à un Québec sur le carreau, on pouvait impunément imposer bien des choses.

1. Les seules garanties prévues par le B.N.A. Act concernent l'enseignement religieux et les écoles à caractère religieux. Voir l'article 93.
2. Voir l'arrêt du juge Jules Deschênes dans l'affaire *Bureau métropolitain des écoles protestantes de Montréal c. Le Ministre de l'éducation de la province de Québec et le Procureur général du Québec et le Procureur général du Canada*, (1976) C.S. 430.
3. «Bill Davis: la charte des droits ne vise qu'à contrer la loi 101», *La Presse*, 23 novembre 1981, p. A4.
4. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Livre Premier *Les langues officielles*, Ottawa, 1967, à la page 129.
5. *Op. cit.*, pp. 139-140, ainsi que Livre II, *L'Éducation*, Ottawa, 1969, p. 21. La Commission proposait que ce principe soit inscrit dans le B.N.A. Act sous l'article 93A.
6. *Le Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada*, Rapport final, 1972, p. 22.
7. *Op. cit.*, p. 24.
8. Canada, Ministère de la Justice, *Charte canadienne des droits de l'Homme*, Ottawa, 1968, 193 p., à la p. 30. Voir également *Le Fédéralisme et l'Avenir*, Déclaration de principe et exposé de la politique du Gouvernement du Canada. Conférence sur la Constitution, 1968. Ottawa, les 5, 6 et 7 février 1968, 49 p. à la p. 23.
9. *La Constitution canadienne et le Citoyen*. Un aperçu des objectifs de la Confédération, des droits des individus et des institutions gouvernementales. Publié par le Gouvernement du Canada à l'occasion de la seconde réunion de la Conférence constitutionnelle, Ottawa, les 10, 11 et 12 février 1969, 87 pages, à la p. 59.
10. Voir le rapport final, précité, du Comité mixte Molgat-MacGuigan, pp. 106 à 110.
11. *Débats des Communes*, le 2 octobre 1974, p. 47.
12. *Ibid.*, p. 48.
13. *Propositions constitutionnelles 1971-1978*. Recueil préparé par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes, Ottawa, 1978, ronéo, 410 p. Voir pp. 94 et 96-99.
14. Voir *Le Devoir*, 22 juin 1977.
15. À St-Andrews, en août 1977, les premiers ministres des dix provinces ont signé une déclaration commune sur la langue, où l'on peut lire notamment: «Les premiers ministres conviennent qu'ils feront tout leur possible pour offrir l'enseignement en français et en anglais, sous réserve que le nombre le justifie». Voir *Propositions constitutionnelles 1971-1978*, déjà cité, à la p. 100.
16. *Débats des Communes*, 18 octobre 1977, pp. 3 et 4.
17. *Le projet de loi sur la réforme constitutionnelle*. Texte et notes explicatives. Voir p. 10.
18. Et, pour être plus explicite, voici les propos tenus par John Roberts, le secrétaire d'État, au moment où il dépose son document aux Communes: «Il incombe aux Canadiens de toutes les provinces de faire en sorte que le statut de la langue française soit mieux protégé au Canada. Mais aussi longtemps que persistera ce sentiment d'insécurité, le gouvernement fédéral est prêt à accepter qu'il soit nécessaire de différer l'application de ce principe.» Voir *Le Devoir*, le 23 juin 1977.
19. *La réforme constitutionnelle. La Charte canadienne des droits et libertés*. Otto E. Lang, Ministre de la Justice, Ottawa, 1978, à la p. 4.

20. *Programme politique du Rassemblement pour l'indépendance nationale.* Tel qu'adopté à son congrès de mai 1965, p. 37.
21. *La politique québécoise de la langue française.* Gouvernement du Québec, mars 1977, 67 p., aux pp. 46-49.

ANDRÉ-J. BÉLANGER
PHILIPPE GARCEAU
HÉLAINE BISSONNETTE
 avocats

5835 boul. Léger
 Montréal-Nord H1G 6E1
 323-9000

GUY BERTRAND, avocat
BERTRAND, OTIS, GRENIER

42 rue Ste-Anne
 Bureau 200
 Québec G1R 3X3
 692-3951

BRISSON, GUÉRIN
& ASSOCIÉS
 comptables agréés

5835 boul. Léger
 Bureau 200
 Montréal-Nord H1G 6E1
 323-8602

DESFORGES, GERMAIN
& ASSOCIÉS
 Comptables agréés

210 boul. Crémazie Ouest
 Bureau 2
 Montréal H2P 2S4
 388-5738

JACQUES POITRAS
YVES POITRAS

Poitras, Larue, Rondeau Inc.
 courtiers en assurances

7190, boul. St-Michel
 Bureau 101
 Montréal H2A 2A5
 376-1280

PAUL CARRIER/ASSOCIÉS
 ingénieurs-conseils

1594, de Salaberry
 Montréal H3M 1K1
 336-0911

BERNARD FAUTEUX
 notaire

5835 boul. Léger
 Bureau 304
 Montréal-Nord H1G 6E1
 326-3263

LES TRADUCTIONS JANUS

Jeannine Bélanger, m. a. , l. th. , ph. d.

3185, rue Fendall
 Montréal H3T 1N3
 738-3125

Demain l'indépendance si nous le voulons

par LOUIS O'NEILL

Depuis le 20 mai 1980, nous vivons des temps incertains. Cela est arrivé à plusieurs reprises au cours de l'histoire du petit peuple auquel nous avons l'honneur d'appartenir. À chaque fois, nous avons surmonté l'épreuve, mais il n'en demeure pas moins que survivre d'une crise à l'autre ne constitue pas, pour une nation, un destin normal ni enviable. D'où l'à-propos du thème de cet article: *L'indépendance, le combat continue.*

Encouragé par ses performances d'octobre 1970, notre toréador national, Pierre-Elliott Trudeau, s'est lancé dans une nouvelle offensive. Il recourt à une vieille tactique qui, l'histoire le montre, réussit parfois. Avant lui, Napoléon III, Pinochet et combien d'autres ont tenté l'aventure avec succès: celle du coup d'État que les foules, fatiguées et de guerre lasse, finissent par entériner. Le gouvernement qui dirige actuellement le Québec a bien raison de sonner l'alarme et de proclamer l'état d'urgence. Loin de moi l'idée de lui en faire le reproche, sauf qu'on se demande s'il utilise les moyens aptes à vraiment conjurer la menace qui pèse sur la nation.

Le danger est d'autant plus grand que les colonisés, les demi-assimilés et les démissionnaires relèvent la tête. Les morts se réveillent, aurait dit le chanoine Groulx, lui qui traitait de morts ceux qui avaient démissionné et avaient perdu espoir en l'avenir du peuple canadien-français. Mais ce que notre éminent chef de file n'avait peut être pas perçu, c'est que ces étranges morts se perpétuent d'une génération à

l'autre. Ils sont d'une fin de race qui ne finit point. Les voilà qui se trémoussent dans l'espoir de classer une fois pour toutes le dossier Québec.

Il faut reconnaître que la démobilisation d'une partie des forces vives de la nation encourage l'audace des adversaires et les rend plus effrontés. Depuis le 20 mai, il y a eu des replis qui ressemblent à des débandades. On pourrait, s'inspirant d'une parole de l'Évangile, dire «qu'ils se débinèrent en grand nombre, à commencer par les plus jeunes.» Il n'a pas suffi à certains de perdre le référendum. Ils ont aussi perdu la tête et leurs convictions. On dirait que leur métaphysique s'appuie sur les sondages. De là des virages spectaculaires qui sèment la confusion parmi les troupes et alimentent l'agressivité des ennemis de la nation.

Mais je suis persuadé que le mouvement de recul vient de heurter un cran d'arrêt. Si des jeunes s'esquivent, des moins jeunes restent calmes et organisent non seulement la résistance, mais aussi la marche en avant. Ils sont âgés, me disait une péquiste qui observait d'un oeil étonné des pionniers de l'indépendance québécoise venus rappeler à certains membres de la Commission parlementaire sur la constitution quelques enseignements de l'histoire et quelques devoirs. Âgés, oui, mais comme des chênes qui se tiennent debout dans la bourrasque. Et expérimentés, parce qu'instruits par l'histoire et des luttes sans nombre. Ils étaient déjà au combat alors que de jeunes stratèges entortillés étaient encore à mouiller leurs premières couches.

Avec ces pionniers et avec ceux qui, refusant les chemins marécageux et les démarches nébuleuses, ont décidé de repartir en avant, il importe, en ces temps incertains, de revenir à l'essentiel, de retrouver nos véritables raisons d'agir et de mettre au point des stratégies qui, au lieu de nous faire tourner en rond, nous acheminent vers le seul objectif capable de susciter le vouloir commun des Québécois: celui d'un pays libre, indépendant, pris en main par les nôtres et lieu d'épanouissement des valeurs auxquelles nous croyons: un pays qui porte son âge dans son visage, comme disait le chanoine Groulx.

L'indépendance politique, un pouvoir sur son propre destin

Les adversaires du Québec ont réussi à dénigrer l'idée d'indépendance au point de la faire apparaître comme une anomalie, voire une maladie. Des partisans de l'indépendance ont, à leur insu, favorisé ce préjugé en donnant l'impression qu'il ne fallait aborder le projet indépendantiste qu'à la sauvette, en usant de circonlocutions, comme si on avait quelque chose de louche à cacher.

Il m'apparaît grandement souhaitable d'aborder la question de l'indépendance du Québec de façon ouverte et transparente. Et de recommencer de le faire en rappelant des données élémentaires sur le bien-fondé et la légitimité de la souveraineté politique; en remémorant certains enseignements de l'histoire, tant celle d'autres pays que du nôtre.

Il existe une logique historique qui sous-tend la croissance des indépendances nationales. Un signe des temps, disait Jean XXIII. L'État souverain apparaît, dans de nombreuses situations définies par l'histoire, la géographie et la culture, comme l'incarnation normale de l'identité collective. Le pouvoir politique atteint sa fonctionnalité maximale là il connote une réalité consonante, eu égard à une relative dimension de territoire et de population de même culture. De plus, face aux pressions exercées par les nationalismes impérialistes, celui des petits États remplit une fonction libératrice et de contrepoids.

Dans un tel contexte, l'accession à l'indépendance s'offre comme l'occasion d'un exercice collectif de la liberté politique et de l'égalité des droits.

Une telle vue des choses n'entérine pas la théorie de l'État-Nation. On peut concevoir aisément la formation d'un État national fondé sur la préséance d'une langue et d'une culture, sans pour cela nier la place revenant à des minorités ou à des communautés culturelles particulières.

L'aspiration à l'indépendance s'appuie sur une tradition culture et historique spécifique, une assise géographique bien délimitée et se doit de respecter des contraintes socio-

économiques particulières. De ces éléments définisseurs, ceux qui sont de nature culturelle ou morale jouent un rôle prédominant. En effet, quand la recherche de la liberté s'inspire d'honneur, de fierté et de volonté d'égalité, l'indépendance est à portée de main. Comme dit un adage, on ne rend libre que celui qui l'est déjà.

Mise en valeur, bien utilisée, l'indépendance politique donne à une collectivité un pouvoir de décision sur son propre destin, sur son développement culturel et social. Sauf lorsqu'elle est sabotée de l'extérieur ou de l'intérieur, elle accroît l'efficacité économique et instaure des relations de justice et d'égalité entre les peuples. Le progrès que connaissent de petites nations illustre bien le potentiel et le dynamisme que recèle la souveraineté politique utilisée à bon escient.

Le fédéralisme en déclin l'avenir au marché commun

L'avenir est aux grands ensembles, affirme-t-on. C'est un peu simpliste. Il existe de grands pays qui croupissent dans la pauvreté et de petits pays qui vivent dans la prospérité. Il existe aussi de grands ensembles caractérisés par l'inégalité et par l'exploitation infligée à des collectivités démunies par une nation dominatrice. Lors de la campagne référendaire, l'on nous a servi une littérature simplificatrice sur les chances d'avenir des grands ensembles fédéralistes. Voyons cela de plus près.

En fait, le fédéralisme multinational et multiculturel (celui qui nous intéresse ici) coiffe des réalités fort différentes. Par exemple:

- un impérialisme camouflé (URSS, l'Autriche, Hongrie);
- une création artificielle de diplomates décrochés de la réalité (Malaisie).
- un héritage des frontières coloniales (Nigéria);
- un pis-aller en retard sur l'évolution historique (Canada).

L'avenir n'est pas au fédéralisme, mais au regroupement d'États souverains (v.g. Marché commun, Communauté scan-

dinave, etc.). On trompe les gens quand on établit une similitude entre la formule européenne des États souverains membres du Marché commun et l'ensemble canadien. En fait, le projet québécois de souveraineté-association se rapproche beaucoup plus de la formule européenne du Marché commun que le fédéralisme actuel. Quant au fédéralisme à la Trudeau, on ne peut même pas l'utiliser comme élément de comparaison, tellement il est en contradiction avec l'essence même du fédéralisme.

Le pays possible des Canadiens-Français

Quand les Québécois (ou les Canadiens-Français, ou les Canadiens de jadis) rêvent d'un pays indépendant, ils ne vont donc pas à contre-courant de l'histoire. Ce rêve, entretenu depuis la Conquête, s'inscrit dans la normalité de l'histoire des peuples. Ceux qui ne perçoivent pas cela sont victimes d'une lecture de l'histoire symptomatique de la condition de colonisé.

La faillite du fédéralisme oblige à mieux circonscrire le projet de pays souverain. Longtemps des Canadiens-français ont cru possible le grand pays où l'on se sentirait partout chez soi. Mais les faits sont venus opposer à cet espoir un démenti cruel. L'inégalité juridique et l'inégalité vécue, les injustices quotidiennes, l'élimination progressive et méthodique des minorités nous ont obligés de reconnaître que désormais le pays canadien-français devait s'identifier essentiellement au Québec et que, s'il devait exister un avenir pour les communautés francophones hors Québec, il dépendrait de la force et du prestige d'un Québec indépendant, libre, capable de négocier d'égal à égal avec le voisin anglo-canadien. C'est une perception similaire qu'exprimait il y a déjà 40 ans le chanoine Groulx:

« Vous savez qu'il n'y aura pas d'Amérique française ni même un Canada français, s'il n'y a pas ici pour être leur soutien un Québec français. Et bien des fois vous avez rêvé d'un Québec grandement gouverné, petit État, mais État d'une structure interne presque impeccable, d'un organisme économique et social florissant... Une conscience haute et forte de notre mission pourrait nous donner cette magnificence de vie. Et alors, vers nos frères du Canada et de l'Amérique, tout ce qui

jaillirait de nous, tout ce qui franchirait nos frontières, toutes nos manifestations d'esprit, nos livres, nos oeuvres d'art, seraient autant d'ambassadeurs de la pensée française».

(Conférence *Notre mission française*, 1941).

Mais ce pays rêvé par le chanoine Groulx ne peut trouver place dans un régime fédéral qui emprisonne les désirs d'épanouissement de la nation québécoise et empêche d'autre part la société anglo-canadienne de poursuivre un développement normal, embarrassée par la présence d'un fait français trop lourd pour elle à assumer et incapable par surcroît, psychologiquement et politiquement, d'accorder à cette réalité l'espace et les outils nécessaires pour sa croissance. En fait, il devient de plus en plus manifeste que le fédéralisme multiculturel et unitaire est un instrument de minorisation et d'anéantissement progressif du fait français en Amérique. Se donner un État souverain ou se condamner à disparaître par étapes: tel apparaît le choix qui s'offre à ceux que l'on désigna longtemps comme les Canadiens d'Amérique.

Face à ce défi, à ce choix, la nomenklatura libérale, qui s'est nourrie de nationalisme domestiqué comme pain électoral durant des décennies, commet l'impudeur de nous proposer le *provincialisme* comme formule d'avenir, l'inégalité comme privilège et la dépendance quotidienne comme moyen d'épanouissement. Ce n'est peut-être pas de la trahison; c'est sans doute plutôt de l'inconscience à l'état de maladie. Car elle est là, la maladie et non dans l'aspiration à l'indépendance et à la liberté. Une maladie de l'âme, celle que fustigeait le chanoine Groulx quand il dénonçait la génération des morts. Encore une fois, il n'avait pas prévu, l'éminent historien, qu'il y a des sortes de morts qui se perpétuent d'une génération à l'autre.

Il doit y avoir dans le monde bien peu de peuples à qui l'on propose comme solution à leurs problèmes et comme réponse à leurs attentes des énormités pareilles à celles que nous servent les néo-fédéralistes. Il ya là un syndrome de gâtisme politique. Des comportements culturels aussi inquiétants fournissent une preuve de plus qu'il faut sortir du système: non seulement celui-ci est distordu et inefficace, mais il génère par surcroît un genre bête qui mine notre santé collective.

L'indépendance, une noblesse et un devoir

L'indépendance est à la fois une noblesse, une grandeur, un droit et un devoir. Pierre d'assise du développement harmonieux des collectivités, elle ouvre la voie à des étapes nouvelles du progrès social et économique. Nous avons donc le droit de la revendiquer comme une chose normale et le devoir, compte tenu des contraintes historiques, de la réaliser le plus vite possible.

Pour continuer le combat amorcé au Québec par les générations qui nous ont précédés, une évaluation critique s'impose des moyens à prendre et des stratégies à utiliser. Car la prudence requiert de vérifier fréquemment la connexion entre la fin et les moyens. Les événements nous enseignent en outre que certains moyens ont fait leur temps, voire sont en train de produire des résultats pour le moins déconcertants qui vont à l'encontre, en apparence tout au moins, des objectifs poursuivis.

Le choix des moyens n'est pas une affaire réservée aux experts. L'avis de chacun sur cette question peut avoir son utilité. Comme le rappelle la Règle de saint Benoît, il convient, dans les affaires de grande importance, d'écouter l'avis de chacun, pas seulement celui des notables. Surtout qu'à l'usage, la sagesse des spécialistes peut se gâter. À force d'élaborer des tactiques raffinées et de finasser, certains en arrivent à devenir simples comme des serpents et astucieux comme des colombes. Ce qui n'est pas tout à fait en accord avec ce que recommande l'Évangile.

La prise du pouvoir peut-elle conduire à l'indépendance

Il m'apparaît indiqué, dans la conjoncture actuelle, de réévaluer à quelles conditions l'action politique axée sur la prise du pouvoir peut faire progresser la cause de l'indépendance nationale. L'expérience vécue depuis 1976 légitime qu'on soulève une telle interrogation.

La prise de pouvoir par un gouvernement indépendantiste garantit que ce gouvernement poursuivra au minimum

une politique autonomiste. Mais il ne va pas de soi que cette politique soit la meilleure du genre ni qu'elle fasse progresser la cause de l'indépendance. Sans compter que l'usure du pouvoir peut à la longue compromettre la réalisation du grand objectif collectif qui réunit des forces indépendantistes. En fait, pour que le pouvoir serve vraiment la cause de l'indépendance, il faut respecter diverses conditions, par exemple:

- que les électeurs, en appuyant, au plan électoral, un parti indépendantiste, sachent clairement que ledit parti recherche le pouvoir en vue de réaliser la souveraineté politique par voies démocratiques;
- qu'on ne mette jamais en veilleuse le projet indépendantiste;
- qu'on ne cesse jamais, tant au pouvoir que dans l'opposition, d'accomplir le travail de conscientisation visant à faire découvrir l'importance et le bien-fondé de l'indépendance politique;
- qu'on privilégie une démarche qui englobe à la fois l'objectif de bonne gestion et celui d'indépendance.

La tribune fédérale

Si on part de l'hypothèse selon laquelle l'utilisation du pouvoir favorise la cause de l'indépendance, il faut aussi se demander si l'action politique doit se limiter au palier dit provincial. En effet, même si Ottawa est, aux yeux des indépendantistes, un lieu étranger et un gouvernement extérieur, il est également un centre de décisions politiques majeures qui affectent et perturbent la vie collective des Québécois. Et il offre une tribune où l'on peut faire valoir ses idées.

Il est pour nous ce que fut, pour les Irlandais, durant plusieurs générations, le Parlement de Londres. Or les Irlandais n'hésitèrent point, à une certaine époque, à utiliser la tribune que leur offraient les occupants anglais pour faire valoir leurs justes revendications. Pour des raisons de dignité, d'honneur et d'efficacité, ils n'auraient jamais accepté d'être représentés à Londres par le genre de faune parlementaire libérale que nous exportons à Ottawa tous les quatre ou cinq ans. Car cette faune incarne bien, à mon avis, la dimension

psycho-culturelle de notre situation de dominés, héritiers d'une longue tutelle sociale, économique et politique.

Appeler les choses par leur nom

Il faut libérer la parole, libérer le langage. Libérez la parole, clamaient les contestataires de mai '68 en France. Dans un excellent ouvrage de réflexion spirituelle intitulé *Debout sur le soleil* (Paris, Le Seuil, 1980), Jacques Leclercq écrit: (pp. 32, 33, 34)

«Si les chefs politiques, si les chefs religieux avaient un vrai contact avec les hommes et les femmes dont ils prétendent être les guides, ils changeraient de langage. Autrement dit, le langage politique ou religieux que l'on continue de nous tenir est la preuve que le contact avec la vie est coupé.

«Tant que la politique n'est que tactique ou stratégie, elle ne sert pas l'homme, elle asservit l'électeur. Tant que la foi n'est que religion, elle ne sert pas l'homme, elle asservit le fidèle. ...

«Il faut libérer la parole, il faut libérer toute parole. Le vin nouveau est là, il est jeune, il est fort, les vieilles outres ne peuvent plus le contenir. Elles vont éclater et la jeune espérance va bondir, toutes ailes déployées. ...

«L'homme politique est d'abord un homme libre. C'est parce qu'il est libre qu'il libère les siens. Il sait qu'il suffit d'avoir des ailes pour être emporté par le souffle violent de l'universel: l'amour, la liberté, la vie. Alors on a envie «d'être plus».

Libérer la parole, c'est faire de la transparence une habitude, dire la vérité, appeler les choses par leur nom et faire confiance à la fois à l'intelligence et au civisme des citoyens ainsi qu'à la force persuasive de l'idéal collectif que nous leur proposons. Le temps est venu de mettre fin au langage prolix, compliqué et souvent brumeux inspiré par la pédagogie étapist. Il n'est pas étonnant que dans les débats actuels les citoyens ordinaires ne s'y retrouvent pas, quand on sait que des militants chevronnés y perdent leur latin.

Un langage clair, direct, transparent est à long terme politiquement rentable. Il réussira peu à peu à redonner à l'idée d'indépendance son profil de normalité. Un obstacle qui nuit à la progression de la cause de l'indépendance, c'est une manière tellement alambiquée de parler de souveraineté

nationale que des gens un peu timorés se mettent à avoir peur. Ce qui les traumatise, c'est de cheminer dans le brouillard. Ce qui pourrait les stimuler, leur donner de l'élan, les enthousiasmer, c'est une grande entreprise collective qui fait appel à l'intelligence, à la responsabilité, au courage, à la fierté. Voilà la meilleure façon de liquider la peur: inciter à un dépassement tel que la peur s'estompe d'elle-même.

L'éducation politique

Remettre en honneur les tâches d'information, de conscientisation et d'éducation politique. Elles élèvent le niveau de l'action, tout comme les écluses haussent le niveau de l'eau et facilitent la marche en avant du navire. «La pensée est le commencement de l'action et l'action l'accomplissement de la pensée». L'assèchement de la pensée est un symptôme non équivoque du vieillissement d'un mouvement social ou d'un parti politique. Dans le progrès du mouvement indépendantiste, la réflexion sociale et politique doit occuper une place de choix.

Le combat pour l'indépendance fait appel aux sentiments et aux passions, mais doit s'appuyer prioritairement sur la raison. Il faut aller à contre-courant de la thèse fédéraliste qui se donne des apparences raisonnables, mais qui se nourrit en fait d'un incroyables amalgame de préjugés, de peurs et de ce que jadis les maîtres spirituels appelaient les émanations de la partie basse de l'âme. La raison est le lieu privilégié de l'insertion de l'action providentielle dans l'histoire des hommes. Il ne faut pas l'oublier quand on s'attelle à la tâche de bâtir un pays nouveau.

La société d'un Québec indépendant

Que dans la réflexion qui éclaire l'action, on ne dissocie pas l'indépendance, pierre d'assise du projet de nouvelle société et le contenu de ce projet, à savoir le modèle de société que nous voulons incarner dans la réalité.

Un exemple de ce type de réflexion, on le trouve dans le document intitulé *Le Québec des années '80* (lequel, soit dit en passant, s'oppose à ce qu'on mette en veilleuse l'idée de

souveraineté politique), où l'on traite à la fois du projet national d'un Québec souverain et du genre de société québécoise que l'on désire aménager.

Dans un Québec libre, où nous serons maîtres chez nous, il faut se demander quelle place occuperont l'économie et les agents économiques; quelle sera la dimension humaine de cette économie; quel sera le sort réservé à la famille, à la femme, à l'enfant, à l'environnement, aux valeurs morales et spirituelles. Pas un Québec emmanché de travers que nous voulons, mais un pays où, sous l'enseigne de la raison et du cœur, on discerne aisément les traits caractéristiques du véritable développement: orienté, homogène, cohérent, auto-propulsif, indivisible.

Les facteurs culturels et moraux

Il faut stimuler la dynamique des facteurs culturels et moraux qui incitent une collectivité à prendre en main son destin. L'histoire enseigne en effet, comme Max Weber l'a bien montré, que les facteurs culturels et moraux précèdent souvent l'action des facteurs économiques dans le processus de déclenchement des changements sociaux. On n'expliquera jamais par la seule obsession de l'économie l'évolution et l'essor des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de la Suède, de la Norvège, de la Suisse ou du Danemark.

Elle remplit plusieurs chapitres, l'histoire des peuples qui n'ont pas choisi entre le pain, le beurre et l'indépendance, mais ont choisi à la fois l'indépendance, le pain et le beurre. Elle est à étudier de près l'histoire des peuples où le dynamisme culturel, moral et religieux a influé fortement sur la vie sociale, économique et politique. Or, si ce phénomène vaut pour les autres peuples, pourquoi ne vaudrait-il pas pour nous?

De ces facteurs dynamiques, retenons certaines composantes de la tradition judéo-chrétienne: l'honneur (source de progrès, disait de Gaulle), le culte de la liberté, la vitalité culturelle, le sens de la responsabilité et de la fierté, la force morale. Et n'oublions pas qu'il existe aussi des handicaps culturels et moraux: la peur, la passivité et la résignation, le

complexe du petit pain, le comportement hérodien des élites (les notoires, disait de Gaulle), le conservatisme social, l'incivisme, le rapetissement de l'âme.

On entend parfois des critiques sévères sur le rapetissement moral de beaucoup des nôtres. Mais il existe des remèdes. J'en cite deux: un effort soutenu de conscientisation morale et spirituelle et l'incitation à s'engager dans des tâches de dépassement. L'une de ces tâches, suggérée voire commandée par l'histoire, c'est l'instauration de conditions favorables à l'émergence d'un État français en Amérique du Nord.

Un vaste effort collectif axé sur un objectif qui fait appel à la grandeur d'âme et au désintéressement est susceptible de contribuer efficacement à liquider les lourdeurs, les inepties et les mesquineries de la nature humaine. L'effort de dépassement stimule le plus être, la croissance humaine et morale.

Conclusion

Je suis de ceux qui croient qu'il faut conduire la question nationale à son aboutissement, sans se perdre dans les sentiers marécageux du fédéralisme présumé renouvelable; de ceux qui pensent que la préoccupation première des Québécois devrait être non pas de rapatrier de vieux documents, mais d'en rédiger un nouveau, pour nous. Je dis: ou bien l'indépendance n'est pas souhaitable et on arrête d'en parler; ou bien elle l'est et on s'occupe de la réaliser le plus tôt possible. Pour que cela advienne, il faut mettre de côté les techniques de congélation ou de mise en veilleuse.

Quand nous serons maîtres chez nous, nous deviendrons par le fait même responsables de notre avenir et de la qualité de notre vie collective. De plus, libérés de l'insécurité et de la tendance au repli sur soi des nations en péril, nous pourrions donner libre cours à notre désir de participer à la vie de la communauté mondiale. Nous expérimenterons des solidarités fraternelles avec d'autres nations, les plus petites et les plus pauvres de préférence, au-delà des compromissions que parfois nous impose, par le relais du pouvoir fédéral, le compagnonnage avec les États puissants et exploiters.

Le Québec de demain, c'est plus que la libération d'une tutelle vieillotte et embarrassante, c'est un chantier ouvert à notre imagination, notre audace et notre générosité.

Ce demain nous appartient, si nous le voulons.

LOUIS O'NEILL

AVEZ-VOUS LU?

François-Albert Angers, BÂTISSEUR DE PAYS

Un universitaire de Toronto, John Grube, analyse la pensée de M. Angers et tente de définir l'évolution du nationalisme canadien-français. Cette étude fait comprendre l'évolution politique vécue au Québec et les orientations présentes de la nation franco-québécoise.

Éditions de l'Action nationale.
Mars 1981 — 260 pages — \$12.

COMMANDEZ DÈS AUJOURD'HUI.

ADRESSEZ VOTRE CHÈQUE ET COMMANDE À

ACTION NATIONALE

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514) 337-7244

F.-X. LANGE INC.

Acier de structure second
Tige à béton — Plaques

10550, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal H1C 1C6
648-7445

BIJOUTERIE POMPONNETTE Inc.

Jean Brassard, prés.

256, rue Ste-Catherine Est
Montréal H2X 1L4
288-3628

**CAISSE POPULAIRE DE
SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL**

heures d'accueil
lundi, mardi 10h00 à 15h00
mercredi, jeudi 10h00 à 18h00
vendredi 10h00 à 16h00

1255, rue Berri
Montréal H2L 4C6
849-3581

LAINE PAUL GRENIER ENR.

Spécialité:
laine du Québec

2301 est, rue Fleury
Montréal H2B 1K8
388-9154

ÉDOUARD ROY & FILS LTÉE

Quincaillerie en gros
exclusivement

4115, rue Ontario Est
Montréal H1V 1J8
524-7541

CLAUDE-PIERRE VIGEANT

traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3

LES INDUSTRIES ASTON INC.

ventilation — entrée d'air
sortie d'air — chauffage

C.P. 220
St-Léonard d'Aston J0C 1M0
399-2175

La Boutique Le Patrimoine Inc.

Mercerie, tailleur
Gilles Maillé, prop.

Habits sur mesures
Location d'habit de gala et de marié

6990 rue St-Hubert
Montréal
273-2523

LES VOYAGES HONE INC.

Albert Ricard, président et directeur général

*«Heureux qui, comme Ulysse,
a fait un long voyage»*

1460, avenue Union
Montréal H3A 2B8
(514) 845-8221

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

612, rue St-Jacques
Montréal H3C 3Y8

288-8276

De Cartier à Trudeau, le Canada a toujours trouvé chez les Canadiens-Français quelques valets

par PIERRE-ANDRÉ JULIEN

En 1871, Georges-Étienne Cartier ne fit rien pour empêcher la législature du Nouveau-Brunswick de fermer les écoles séparées des Canadiens-Français malgré le pouvoir de désaveu du Fédéral et toutes les pétitions des Québécois qui lui furent envoyées. En 1886, Philippe Landry dépose une motion de profond regret pour l'exécution de Louis Riel, lui qui avait voté en faveur de celle-ci l'année précédente. En 1916, le Manitoba vota la suppression des écoles francophones; une mesure analogue se répéta quelque temps plus tard en Alberta et en Saskatchewan sans que le premier ministre du Canada, Wilfrid Laurier, ne s'y oppose, malgré que c'est lui-même qui avait fait entrer ces deux dernières provinces dans la Confédération; il ne fit pas mieux lors du vote du règlement 17 en Ontario qui spoliait les Francophones, ce qui amena Henri Bourassa à le quitter. Lorsque les conscriptions de 1916 et de 1942 furent repoussées par la presque totalité des Québécois, il y eut encore des Francophones, comme Thomas-Chase Casgrain pour la première guerre, ou comme Ernest Lapointe pour la seconde, pour se ranger du côté des intérêts des Anglophones.

Maintenant c'est Pierre Elliott-Trudeau, aidé de son ex-pape noir Marc Lalonde, de son aboyeur professionnel Jean Chrétien, de son clown ineffable André Ouellet, et maintenant

de ses deux assis-entre-deux-chaises, Pierre DeBané et Serge Joyal, qui a décidé de mettre à nouveau au pas le Québec en lui enlevant ses pouvoirs au nom de la majorité anglophone; cette opération a été effectuée avec un cynisme qui ne cède rien à la perfidie.

Il faut au moins reconnaître cette intelligence particulière des Anglo-Saxons d'avoir toujours su trouver quelques exécuteurs des hautes-oeuvres dans les rangs mêmes de ceux dont ils veulent couper la tête, comme pour leur faire mieux accepter leur soumission. Le rapatriement de la constitution, au nom d'une supposée dignité d'un Canada indépendant, leur a permis de battre ces «maudits séparatistes» en essayant de réduire leurs forces à l'aide d'autres Canadiens-Français.

À cheval entre deux cultures

Il faut cependant admettre que leurs choix a presque toujours porté chez les Francophones déjà à cheval entre les deux cultures: Wilfrid Laurier qui a étudié à l'école anglaise, Louis-Stephen Saint-Laurent qui a été élevé dans les officines des bureaux d'avocats anglophones et qui fut sous la férule de C.D. Howe, et Pierre Elliott-Trudeau, fils d'une mère anglophone et disciple spirituel de Lord Acton d'Angleterre.

Il faut dire de plus que Trudeau a toujours été relativement conséquent avec ses croyances dans le libéralisme du XIX^e siècle. Pour lui, chaque individu devrait être responsable de son évolution et du respect de sa culture; le rôle du gouvernement devrait donc se limiter à faire disparaître les obstacles sur sa route. Ainsi le Francophone, comme l'Anglophone, devrait se sentir chez lui partout au Canada en autant qu'il le veuille et ne devrait pas avoir besoin d'un gouvernement spécial, un gouvernement provincial, pour le protéger. D'où cette hantise de Trudeau de vouloir faire des gouvernements provinciaux des administrateurs des desiderata d'Ottawa.

Malheureusement, un tel idéal se heurte au problème des pouvoirs différents dans la société. Perdu dans une mer anglo-saxonne, avec moins de ressources à sa disposition, le Canadien-Français a besoin de l'appui de son groupe pour

survivre; ce groupe requiert des pouvoirs particuliers. Même les Anglophones de Westmount ou de Mont Royal ont compris cela en se groupant entre eux; mais ils se gardent bien de servir leur bonne médecine aux nègres blancs d'Amérique et ils sont tous contents de trouver l'un de ceux-ci capable de leur vendre des mirages du grand pays aux grandes ressources pour leur plus grand bien!

Une défaite victorieuse

Cette défaite des derniers jours des Québécois croyant au véritable fédéralisme peut être vue cependant comme une victoire non seulement parce qu'elle prouve une fois de plus l'impossibilité pour les Francophones de faire confiance à leurs partenaires dans le système fédéral actuel, mais parce qu'elle peut galvaniser les Québécois dans leur marche vers leur souveraineté. Mais ce retournement ne peut prendre tout son sens que si les Québécois font front commun, non seulement devant ceux qui à nouveau ont lâché le Québec, mais devant les autres provinces avec qui on devra un jour à nouveau discuter de l'autodétermination du Québec.

On doit donc agir à l'intérieur du Québec et face à Ottawa. Dans le premier cas, le Québec doit développer une stratégie beaucoup plus dynamique pour augmenter les adhérents à l'idée de l'autodétermination du Québec.

Liberté de manoeuvre au parti

Le parti Québécois doit prendre ses distances vis-à-vis le gouvernement du Québec de façon à lui laisser faire son travail de bon gouvernement. Le Parti doit s'occuper de mousser de plus en plus son projet. Il faudra faire une «campagne annuelle de persuasion» au même titre que la campagne de financement, ou même de façon prioritaire: chaque membre devra s'engager durant un temps limité à convaincre un indécis, de tous les avantages de l'idée souverainiste.

Auprès des jeunes

Cette action de base devra être faite auprès des jeunes. Ceux-ci ne sont pas acquis automatiquement à l'indépendance du Québec, même s'ils se disent avant tout Québécois. On a pu

le constater lors du référendum: le tiers des 18 à 20 ans ont voté non, le tiers ont voté oui et les autres se sont abstenus.

Il faut réapprendre le langage des jeunes, les écouter et surtout leur donner des responsabilités au Parti quitte à leur laisser faire des erreurs, comme les dirigeants actuels en ont tous faits dans les années 60 avant de s'aguerrir. Ces jeunes ne sont non seulement des votes complémentaires, mais la relève empêchant de se scléroser dans des attitudes trop prudentes ou vite dépassées. Encore une fois, le Parti Québécois est né de la jeunesse et il doit retourner aux jeunes.

Une nouvelle société

Mais pour enthousiasmer les jeunes, il faut construire avec eux un projet collectif d'une nouvelle société où les citoyens n'auront pas seulement des *droits* mais aussi des *devoirs* et où le gouvernement aura avant tout pour tâche de diminuer les contraintes en construisant un environnement hospitalier permettant de favoriser l'imagination et les responsabilités individuelles.

La social-démocratie de la révolution tranquille, reprise et accélérée par le Parti Québécois, n'a pu être possible qu'en contenant tout le monde ou en offrant une part du gâteau à tous, parce que le gâteau grossissait à tous les ans. Mais maintenant que la crise socio-économique s'est installée partout dans le monde, que les économies sont entrées dans une ère de croissance lente sinon de croissance négative, il faut imaginer une autre société basée sur le qualitatif plutôt que sur le quantitatif.

Présence à Ottawa

Au plan extérieur, il faut aller à Ottawa combattre sur leur propre terrain les centralisateurs, mais il faut le faire autrement qu'en envoyant le Parti Québécois au front avec tous les risques de division interne (un parti indépendantiste n'a que faire au fédéral) ou externe (le parti pourrait obtenir plus de 30% des votes sans réussir à faire élire de député à cause des circonstances, de la division des votes, ou de la fatigue des militants). Même si l'élection d'au moins une

dizaine de députés d'un Parti Québécois au fédéral est fort probable, elle n'est cependant pas assurée.

Il faut soit créer un autre parti pour la campagne fédérale, soutenu par le Parti Québécois, mais formé de candidats connus, tels les Lucien Saulnier, René Blanchard, Charles Castonguay, Guy Bertrand, Albert Rioux, etc., qui peuvent prendre ce risque sans diminuer la force du Parti Québécois, soit répéter la stratégie de Joliette (plus de 10 000 voix de majorité à Roch Lasalle) en appuyant de toute la machine tout candidat (par exemple Louis Duclos), qui s'engage avant tout à défendre les intérêts du Québec.

Il est assuré que les campagnes d'abstention, n'étant pas comptabilisées, n'ont jamais eu d'influences; l'absence de prises de position a été aussi néfaste; il faut agir... intelligemment et surtout «imaginativement».

Avez-vous lu?

Joseph-Éna Girouard et son temps (1855-1937)

par Jean Genest

Ce livre vient de paraître.
La présentation est illustrée:
\$5.00 par volume.

S'adresser à

L'Action Nationale
82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3

Au fil de l'actualité

par PATRICK ALLEN

Le port de Montréal: trafic record et hausse des profits

Les profits ont triplé en 1981, par rapport à 1980, au port de Montréal. Le volume des marchandises transbordées a été de 25 millions de tonnes métriques. Cette hausse spectaculaire est due à trois facteurs: restrictions des dépenses, hausse de 14% des tarifs de quaiage, hausse du volume des marchandises générales.

Comme port de conteneurs, Montréal se classe maintenant au 3^e rang dans tout l'Est du continent américain après New York et Baltimore. Les relations de travail sont nettement améliorées.

Les gens d'affaires blâment d'abord Ottawa

«Jamais les hommes d'affaires du Québec n'ont-ils été plus mécontents du climat économique, politique et social qui prévaut au Québec et ils en tiennent d'abord responsable le gouvernement fédéral de qui relève la conjoncture économique, les taux d'intérêt et l'inflation» écrivait, le 14 janvier 1982, dans La Presse, François Barbeau, dans un reportage intitulé «Les gens d'affaires du Québec sont inquiets et blâment d'abord Ottawa.»

Ce blâme ressort du 12^e sondage semestriel du Conseil du patronat (CPQ) dont les résultats venaient d'être rendus publics. Le chômage s'élève à plus de 12% au Québec, contre 8% ailleurs au pays. La situation est presque catastrophique,

notamment chez les jeunes qui, dans une forte proportion ont même perdu le courage de chercher du travail. C'est une gangrène qui ronge le Québec plus profondément que l'Ouest du pays et ce depuis plus de 50 ans! Ottawa est grandement à blâmer, même si la province et le patronat ont aussi leur part de responsabilité.

Les agriculteurs sont plus riches qu'ils ne pensent

D'après une étude préparée pour le Conseil économique du Canada et l'Institut de recherche politique, par un professeur d'économie agricole à l'Université de Guelph, L. Brinkman, les revenus des agriculteurs étaient plus faibles que ceux des travailleurs non-agricoles jusqu'au début des années 1970. Mais, depuis 1973-1974, les agriculteurs et les familles agricoles ont souvent touché, en moyenne, un revenu total net d'exploitation supérieur aux revenus des familles non agricoles. L'étude est commentée sur la base d'un tableau fort significatif dans La Presse du 15 janvier 1982.

Olson est critiqué pendant que Parizeau est félicité

Bud Olson, ministre d'état au développement économique du Canada et Jacques Parizeau, ministre des finances du Québec, se sont succédés le 14 janvier à la tribune de la Chambre de commerce de la province de Québec. Olson a égrené \$60 milliards de promesses d'ici 1986, au titre du développement économique régional qu'entend dépenser le gouvernement fédéral. Olson s'est attiré les critiques les plus virulentes de la part du président de la Chambre de commerce du Canada, Stanley Roberts, et de Roger Philipps, président de la Chambre de commerce du Québec. Les deux présidents ont atteint le sénateur-ministre à bras raccourci à cause de l'interventionnisme d'Ottawa dans les affaires privées, son inefficacité administrative et ses dépenses sans planification des deniers publics.

Par contre, comme l'écrit Laurier Cloutier, dans La Presse du 15 janvier 1982, Parizeau «se mérita des appuis en traitant des coupures nécessaires. Il fut aussi félicité par 95

pour cent des gens d'affaires du Québec pour ses compressions budgétaires.» L'entreprise se sent mieux vivre au Québec. Le ministre Parizeau, fort de l'appui de la Chambre, a expliqué que le chemin des compressions est encore long à parcourir et qu'Ottawa «ne peut pas toujours servir de bouc émissaire.» Mais cela dit, Parizeau a déclaré qu'il ne se sent pas impressionné par les belles promesses de \$60 milliards, mais plutôt par la participation accrue d'Ottawa dans la modernisation des pâtes et papiers, la reprise économique sur la Côte-Nord, les retombées au Québec du F-18, une part équitable de l'industrie automobile, la compensation de \$200 millions pour l'échec de La Prade, une aide décente et juste aux recherches techniques et scientifiques, etc. Tout cela, dans l'intérêt de tous les Québécois, est plus important que «le changement du jeu des dominos à Ottawa et le vent de créditisme qui y flotte.» Parizeau souhaite un changement d'orientation majeure du gouvernement fédéral.

L'indépendance du Québec va dans le sens de l'histoire

«Ce mot, l'indépendance à moyen terme fait peur. Pourtant il est inscrit dans l'évolution normative de notre nation. Il va dans le sens d'une histoire qui ne sera pas facile, mais qui, au moins, sera une Histoire. Les stratèges d'un parti indépendantiste se voilent la face devant ce mot! Pilate se lavait les mains en entendant le mot vérité et Caïphe déchirait ses vêtements.

Reprendre l'initiative, c'est porter chez les autres, chez ceux qui se réjouissent d'avoir gagné la première manche, la lutte politique. Pourquoi, par exemple, ne pas créer un Ministère des Minorités françaises, dont l'action serait d'animer, en Ontario singulièrement, les mouvements légitimes de revendications et de protestations contre les menées assimilatrices? Il faut faire régner la discorde chez l'autre. Mais pour cela, il faut laisser tomber le masque de l'angélisme. Il faut exercer le pouvoir. Il faut accepter de se salir les mains.»

Tel est la conclusion très lucide de Jean Éthier-Blais et qui colle magistralement aux prémisses de son article paru dans *Le Devoir* du 23 janvier 1982.

Les deux solitudes éclatent sur le petit écran

Les résultats d'un sondage sur les «non-francophones québécois ont été distillés goutte à goutte au cours de la semaine du 17 janvier par la télévision anglaise de Radio-Canada» qui s'en servait un peu comme d'un truc publicitaire, alors que le réseau français, sous le même toit, n'en donnait que de brefs résumés.

Le sondage fait par CROP, conclut comme l'écrit Lise Bissonnette, dans *Le Devoir* du 25 janvier 1982, «qu'un cinquième de non-francophones semblent bien «participer à la vie canadienne-française» au Québec, mais que plus d'un quart d'entre eux n'y participent guère ou pas du tout. Entre les deux se trouve une immense et confuse zone grise. Paraît d'abord un fort sentiment d'aliénation...»

Mais cette aliénation vue d'une perspective francophone semble paraître un faux problème. «Il semble impossible de réconcilier les perceptions de la réalité québécoise, poursuit l'auteur de l'éditorial. Croira-t-on, par exemple, que 16% des non francophones interrogés reconnaissent que les Québécois de langue française étaient «traités injustement» chez eux il y a vingt ans? Il s'en trouve pourtant plus du double pour déclarer que les Québécois de langue anglaise, eux, sont injustement traités dans le Québec d'aujourd'hui. Et il n'y a, en 1981, que 42% des non francophones prêts à approuver le principe d'un Québec d'abord, «principalement français.»

Ceux qui rêvent d'harmonie entre les deux grandes collectivités du Québec, la grande majorité des francophones assurément, peuvent se poser trois questions: ou le sondage n'a pas été scientifique et devrait être remis en cause comme l'insinue *The Gazette* du 25 janvier, ou les non-francophones sont inconsciemment ou non de mauvaise foi, ou ils ont besoin d'un bilan lucide de leurs acquis au Québec.

Les nouveaux visages de Montréal

Les architectes besognent dur à Montréal: 15 nouveaux gratte-ciel, des millions de miroirs. Le nouveau credo? On

s'évade du cube, on fait des buildings «plus personnalisés». Comme toujours, ce ne sont pas nécessairement les architectes qui dessinent le tissu urbain à leur ressemblance: ce sont les promoteurs.

C'est la fin des cubes de béton des années 60 à 80: la cascade de miroirs du 2000 de la rue Peel nous rappelle qu'il y a dix ans, elle aurait été construite comme un mur de ciment percé ou non d'alvéoles. Le colosse de la Banque Mercantile, rue Sherbrooke, a respecté quelques belles vieilles maisons et on y accède par des portes de chênes décapées. Le Centre des congrès se dresse comme une station spatiale sur pilotis et chevauchant l'autoroute. Si vous voulez avoir une idée du style de vie nouveau «boom» de la construction qui est en train de rogner certains terrains vagues, lisez l'article de Benoit Aubin dans *L'Actualité* de février 1982.

14 villes de plus de 60 000 personnes au Québec

Montréal est la seule ville du Québec qui compte plus de un million de personnes, soit 1 020 900, d'après une évaluation faite par le bureau de la statistique du Québec au 1^{er} juin 1980 et publiée récemment dans la *Gazette officielle*.

Trois autres villes ont plus de 100 000 habitants: Laval (262 300), Québec (176 600) et Longueuil (132 900). Parmi les autres villes de plus de 60 000 âmes, on mentionne: Montréal-Nord (94 000), Saint-Léonard (82 500), Gatineau (77 600), LaSalle (76 200), Sainte-Foy (75 700), Sherbrooke (73 900), Charles-Bourg (72 400), Verdun (65 500), Saint-Laurent (62 900) et Jonquière (60 100).

Statistique Canada vient de publier des données préliminaires qui diffèrent légèrement de celle-là. Montréal aurait moins du million d'habitants et une vingtaine de mille en sortiraient chaque année à cause, sans doute, de la morosité de l'économie locale ou l'attrait de la banlieue. Une telle hémorragie a été le lot du Québec vers les États-Unis pendant plus d'un siècle, à peu près toujours pour des raisons de pain et de beurre.

Cette lancinante douleur de la liberté

Le peuple français du Québec qui a résisté depuis plus de 200 ans à toutes sortes d'injustices dans son propre milieu est plus en mesure que d'autres de comprendre et d'aimer le livre intitulé « Cette lancinante douleur de la liberté », Lettres d'un résistant russe aux Occidentaux, que vient de faire paraître, chez Robert Laffont Libertés 2000, Vladimir Boukovsky.

On se rappelle qu'en 1976, Brejnev et Pinochet échangeaient Vladimir Boukovsky contre le chef communiste chilien Luis Corvalan. Depuis près de cinq ans, Boukovsky vit en Occident. Comment cet homme qui, à 34 ans, avait passé douze ans dans les prisons et les hôpitaux psychiatriques d'U.R.S.S., voit-il et juge-t-il le monde libre? La réponse est dans ce livre.

Le diagnostic qu'il porte est accablant. Il est sans pitié pour nos faiblesses, nos compromis, nos gaspillages, nos lâchetés, nos mythes, nos travers, nos illusions. Non pas pour nous décourager, mais pour nous fouetter, nous faire voir comment le poison du modèle soviétique nous paralyse peu à peu. Boukovsky donne une leçon de rigueur, de courage et de résistance non seulement contre l'illusion du visage humain d'un socialisme à venir, mais aussi contre l'illusion dans nos capitulations de tous ordres, du côté pensée et action face à l'autonomie personnelle et nationale, par déduction.

Tout peuple doit pouvoir disposer de lui-même

La grande majorité des Québécois ne rêvent pas en couleur quand ils lisent que: « Tout peuple doit pouvoir disposer de lui-même en ce qui concerne la libre détermination de son propre destin. L'Église ne peut pas ne pas donner son appui à une telle conviction. »

Ces propos ne viennent ni de René Lévesque, ni de Lionel Groulx, mais de Jean-Paul II, le pape actuel, comme le rapporte un communiqué de la Cité du Vatican paru dans Le Devoir du 18 janvier 1982.

Et le communiqué poursuit: «Le fait des répartitions en sphères d'hégémonies, qui ont pu avoir leurs origines dans des situations particulières, ne devrait pas justifier leur persistance, à plus forte raison si elles tendent à limiter la souveraineté d'autrui «... On ne peut se taire lorsque sont mis en péril les droits inviolables de l'homme et ceux non moins sacrés des diverses nations.»

Jean-Paul II, évoquant la situation en Pologne devant les diplomates, a implicitement remis en cause les accords de Yalta, le samedi 16 janvier. On sait que Yalta est une ville de l'U.R.S.S. (Ukraine), en Crimée, sur la mer Noire. Là s'est tenue en 1945 une conférence entre Churchill, Roosevelt et Staline, afin de coordonner les efforts contre l'Allemagne et voir au règlement de la paix. On s'est alors entendu entre grands pour créer des zones de force et d'influence au prix des droits et libertés de plusieurs nations plus faibles. C'est parce que ces sphères d'hégémonie engendrent des brimades inacceptables que le pape fait appel au droit d'un peuple de retrouver son indépendance.

Les Francophones du Canada, spécialement ceux du Québec ont aussi eu leurs «accords de Yalta» à compter de 1763. Ils comprennent un peu mieux que d'autres ce qui se passe en Pologne et se sentent presque de la même famille que les victimes de la persécution.

De Trudeau à Jaruzelski

Jaruzelski est le dictateur de la Pologne. Trudeau, le dictateur des droits à concéder au Québec, appuie le régime militaire de Varsovie pour «éviter le pire», affirmant que le syndicat Solidarité était allé trop loin dans ses exigences. Ces propos de Trudeau sur la Pologne écrasée ont soulevé un tollé d'indignation et de protestation, un peu partout dans les grandes villes du Canada, à la radio, à la télévision et dans les journaux d'Halifax à Vancouver. «Justifier l'injustifiable», titrait Lise Bissonnette en éditorial du Devoir du 29 décembre 1981 et elle écrivait: «... c'est du Canada que surgit l'appui le plus ferme, parmi tous les pays occidentaux, au régime militaire qui sévit en Pologne. Impassible, sans un mot de

vraie sympathie pour un peuple qui n'a même pas la liberté de compter les morts, les emprisonnés, les brutalisés, qui rentre au travail encadré par la milice et les chars d'assaut, le chef du gouvernement canadien prend froidement le parti de l'oppressé... Nulle part au Canada, les citoyens ne se reconnaîtront dans ces propos désincarnés, vivement bénis par l'Agence Tass.»

Sous l'avalanche des reproches, Trudeau, rapporte La Presse du 31 décembre 1981, essaie de se réhabiliter et «prie Jaruzelski de poser un geste de «réconciliation nationale.» Gérald Godin, sous le titre De Trudeau à Jaruzelski, dans Libre opinion du Devoir du 11 janvier 1982, trace un portrait tragi-comique du premier ministre, de ses frasques à Cité Libre, ses mesures de guerre en 1970, ses ébats dans sa piscine au 24 de la rue Sussex, ses foudres de guerre pour nous doter d'une «Charte dite des Droits», qu'il veut nous faire imposer par Londres et par ses panneaux publicitaires avec «l'ineffable «J'ai de la chance d'être Canadien». Trudeau pourrait peut-être suggérer à Jaruzelski un beau panneau à l'entrée de la mine de Katowice: «J'ai de la chance d'être Polonais.»

La charte des droits, une camisole de force pour le Québec

Notre historien bien connu, Michel Brunet, dans Cahier d'Histoire, automne 1981, sous le titre «La question constitutionnelle et le projet Trudeau: où le premier ministre veut-il conduire le Canada et le Québec», répond sans détours à des questions inquiétantes: Pourquoi cette décision arbitraire et imprévue d'agir unilatéralement? Pourquoi demander au parlement de Westminster de modifier la constitution et de substituer aux institutions politiques canadiennes jusqu'ici chargées d'orienter légitimement l'évolution constitutionnelle du pays? Que cache cette tentative de coup de force?

Après avoir analysé les malheurs et les échecs de Trudeau, le retour «du prince déchu», le recours à Londres, le désir d'intégrer de force les Québécois comme individus à l'ensemble pancanadien et la course contre la montre, l'histo-

rien Brunet tire une conclusion qui devrait mobiliser une résistance active et lucide.

«Comme historien, je soutiens qu'une collectivité francophone a nationalisé la vallée du Saint-Laurent dès la première moitié du XVII^e siècle. Les conquérants britanniques sont venus en 1759-1763. Depuis deux cent dix-huit ans, c'est-à-dire depuis la proclamation royale jusqu'à la Charte de Trudeau, eux-mêmes, leurs descendants et leurs alliés s'emploient méthodiquement de génération en génération à limiter l'expansion de la collectivité francolaurentienne et à la désintégrer...

«Lord Durham soutenait que les Canadiens-Français se condamneraient à une vie diminuée s'ils s'entêtaient à survivre comme collectivité. Au contraire, leur bonheur individuel serait assuré s'ils s'intégraient à la majorité britannique. Pierre-Elliott Trudeau, qui ne croit pas en l'avenir d'une nation québécoise, reprend le même programme en forçant les Québécois à devenir des citoyens pancanadiens anonyme soumis à sa Charte qui sera pour eux une véritable camisole de force. À ce régime, le Canada se donne la possibilité d'être un jour uniquement peuplé de Canadiens.

«Néanmoins, l'étude du passé m'a appris que les collectivités déjouent très souvent les calculs des planificateurs qui souhaitent leur extinction.»

Mobilisons toutes nos énergies pour déjouer brutalement s'il le faut les noirs desseins du nouveau Lord Durham, l'extincteur qui est à Ottawa et des traîtres qui l'entourent. Enfin, notons que le texte de Brunet était signé du 30 août 1981, à peu près un mois avant le verdict de la Cour Suprême, véritable «cours de moralité politique» offert à P.-E. Trudeau.

Les finances publiques un coup de barre radical s'impose

«Au rythme où vont les choses, le déficit budgétaire du Québec aura triplé et la dette publique aura quadruplé entre 1980 et 1985. Les causes... sont principalement dans l'élan de croissance apparemment imprévisible des dépenses budgétaires et, secondairement seulement dans les coupures de transferts fédéraux... La situation budgétaire du gouvernement du Québec justifie la déclaration d'une espèce d'état d'urgence économique, le gel des salaires publics pour un

minimum d'un an et l'élargissement de la mobilité du personnel en échange de la sécurité d'emploi.»

Tel est l'essentiel de la conclusion d'une longue analyse par Pierre Fortin, professeur en économie à l'Université Laval, parue dans *Le Devoir* du 14 janvier 1982, sous le titre «Les finances publiques: un coup de barre radical s'impose». Une revision déchirante des options du gouvernement et de la société québécoise toute entière devient prévisible au cours des prochaines négociations dans le secteur public! Nous avons besoin de beaucoup de solidarité collective et du leadership politique dont doit être capable le Premier ministre du Québec.

Le rattrapage des Francophones est gravement compromis

Toutes les universités du Québec, comme d'autres organismes largement subventionnés, se plaignent des coupures budgétaires sévères du gouvernement. Une faculté de l'Université de Montréal qui, à elle seule, donne son enseignement à 7 500 étudiants, l'École des Hautes Études Commerciales, a élevé la voix lors d'une conférence de presse réunissant, le 20 janvier, de nombreuses personnalités du monde des affaires, des étudiants et des membres du personnel.

«L'opération rattrapage dans la formation des gestionnaires francophones capables d'assurer une prise en charge plus rationnelle de l'économie du Québec a été bien amorcée mais elle est gravement compromise par les nouvelles compressions budgétaires», a déclaré Pierre Laurin, directeur de l'École des HEC. Celui-ci insiste sur le fait qu'il n'entend pas se soustraire à l'effort de compressions budgétaires, mais demande de gérer différemment l'austérité ou les coupures, de le faire d'une façon moins «mécanique» et de tenir compte de certains objectifs fondamentaux du réseau universitaire.

Enfin, dans le but de diminuer la contribution de l'État du Québec, Pierre Laurin a suggéré que les règles de financement des universités permettent d'aller chercher ailleurs et sans pénalité des revenus additionnels. Le témoignage a d'autant plus de poids que l'École des HEC, selon les chiffres

et graphiques s'étendant sur plus de 10 ans possède les coûts per capita et les subventions per capita les plus bas du réseau universitaire.

La dette publique du Québec inférieure à celle de l'Ontario

Le Québec en 1980 venait au sixième rang en ce qui concerne la dette per capita avec un montant de \$1 778 soit après les quatre provinces maritimes et l'Ontario.

C'est ce que démontre une étude comparative menée par la firme de courtage Dominion Securities Ames sur les finances des gouvernements provinciaux, comme le rapporte le Journal de Montréal du 31 décembre 1981. Il ne s'agit là que de la dette directe, ce qui n'inclut donc pas les dettes des municipalités et celles des sociétés publiques, comme Hydro-Québec qui sont garanties par le gouvernement. Alors le Québec se hisserait au premier rang quant au poids de la dette avec \$5 276 per capita, à cause du gonflement des investissements à Hydro-Québec, mais qui rapportent déjà des dividendes aux Québécois.

La productivité japonaise est née de la concertation

La prise de décision par consensus entre les personnes intéressées à la bonne marche et au progrès d'une entreprise explique en grande partie la fulgurante montée de l'industrie japonaise, alors que les grands pays industriels du monde occidental marquent le pas et reculent. Les chefs d'entreprises, au lieu de l'affrontement, ont choisi le rapprochement par l'animation et le dialogue afin de faire participer l'ensemble du personnel à la conception et à la réalisation d'objectifs précis. Ils ont parlé avec ce personnel et ils ont fait appel à ses idées à tous les niveaux de l'activité.

Ce n'est là qu'une mince tranche des réflexions qui se dégagent de l'ouvrage intitulé «Le soleil se lève à l'ouest», par Georges Archier, publié par Sofedir (Société française d'Édition et d'Informations régionales), Paris. Georges Archier explique comment «l'élève a pu devenir le maître, et comment

les managers japonais ont tiré des consultants américains les stratégies de progrès socio-économique, en introduisant la concertation.» Élèves, les Japonais ne l'ont pas été longtemps. Comment se fait-il que ce peuple de vaincus, privé de ressources énergétiques et de matières premières, copieur des méthodes des concurrents et importateur de la technologie des autres soit désormais passé maître dans l'art de la gestion, du marketing et de la capacité de concurrencer les pays rivaux avec leurs produits de bonne qualité, attrayants et pas trop chers? Comment se fait-il que nos universitaires francophones, élèves en grand nombre eux aussi des consultants américains, ne sont pas encore passés maîtres dans un Québec si riche en ressources naturelles? Les Japonais et leurs oeuvres apportent une réponse à méditer.

Les profits des banques

Le ministre fédéral des Finances, Allan MacEachen, s'est dit préoccupé le 7 décembre par «les hausses de 40 à 60 pour cent des profits des banques et des taux élevés des intérêts.

Le nouveau budget d'Ottawa a touché à bien du monde et à quantité de sociétés, mais pas aux banques. Le ministre fédéral de l'habitation, Paul Cosgrove, a bien déclaré que les banques devaient se montrer plus flexibles pour les propriétaires aux prises avec des hypothèques et des taux trop élevés d'intérêt, mais avec timidité. Le leader néo-démocrate, Ed Broadbent, a insisté pour que le gouvernement impose des taxes sur les profits excédant une norme réaliste et qu'il vienne en aide aux propriétaires en difficulté.

Depuis dix ans, écrit Michel Nadeau dans *Le Devoir* du 10 décembre, «la part des profits accumulés a grimpé de 22 pour cent à 32 pour cent du bilan. Cela signifie que de plus en plus l'argent dans les banques appartient aux banques et non à leurs clients! «Au surplus, les banques étrangères ne peuvent concurrencer efficacement les banques canadiennes parce qu'elles sont astreintes à des normes plus strictes et discriminantes. La situation est d'autant plus inquiétante qu'à elles seules, cinq banques, dont la direction «canadienne» est située à Toronto, contrôlent actuellement 91 pour cent des actifs bancaires de \$343 milliards.

«La puissance des Big Five ne fera que s'accroître dans la conjoncture actuelle. Le Québec dans tout cela cède à la concentration financière à Toronto et n'a qu'à regarder le Saint-Laurent changer de cours et remonter vers l'Ontario et l'Ouest du pays pour y investir une grande partie des avoirs des Québécois. Pour nous convaincre que les banquiers sont des gens de bien et civilisés, la Banque Royale avec un actif de 87 milliards de dollars en 1981, publiait à pleine page notamment dans *Le Devoir* du 15 décembre un texte dange-reusement rassurant sous la signature de Rowland Frazee et le titre «Nos affaires servent aussi vos intérêts». Le saviez-vous?

Félix Leclerc: pas de politique mais du patriotisme!

Félix Leclerc «était présent au Québec», grâce à Denise Bombardier à l'émission *Noir sur blanc* du mercredi soir 16 décembre. Il a réaffirmé le droit des intellectuels, des artistes et des écrivains d'exprimer les angoisses culturelles d'un peuple à la face des hommes politiques, même s'il ne font pas l'unanimité et surtout pour cela.

«Je ne fais pas de politique, je fais du patriotisme», a répondu Félix à Denise qui l'interrogeait sur son engagement politique. Félix se sentait à l'aise pour dire qu'il y en a qui sont pour un Québec bilingue, un Canada bilingue, un Canada anglais... «Mais il n'y en a pas qui sont pour un Canada français». Félix a réaffirmé son droit à s'exprimer, surtout depuis les récents événements d'Ottawa: «Ça m'humilie... Les drapeaux sont en berne dans des milliers de coeurs. C'est la fêlure, entre le Haut et le Bas-Canada, qui est devenue brisure. C'est irréparable.»

Il est à parier, selon Jean Basile dans *Le Devoir* du 18 décembre, que les propos de Félix Leclerc «auront fait plus de mal à la constitution nouvelle qui nous arrive que les insultes conjuguées de nos hommes politiques, tant il est vrai que tout est dit quand le coeur parle». C'est constructif et réaliste quand le coeur est resté à la bonne place.

Gestion de l'économie: les provinces critiquent le fédéral

Ottawa a instauré des politiques économiques qui nuisent au climat de confiance nécessaire aux investisseurs pour créer de l'emploi, notamment les taux exorbitants d'intérêt, a reproché Frank Miller, ministre ontarien des finances: Ottawa paralyse les agriculteurs, par le biais du budget du 12 novembre, a ajouté Ed. Tchorzewski, ministre des finances de la Saskatchewan; Ottawa a détérioré la situation économique déjà en mauvais état au Manitoba, a soutenu la délégation de cette province; Ottawa ne fait qu'ajouter des chômeurs et accroître les dégâts de l'économie par sa politique des taux invraisemblables d'intérêt, selon Jacques Parizeau, ministre des finances du Québec. Les délégations des autres provinces partageaient ces déclarations sur la morosité de l'économie, lors d'une conférence fédérale-provinciale des ministres des finances réunis à Toronto dans la semaine du 14 décembre. C'était une charge en règle à l'unanimité des provinces qui ne s'étaient pas concentrées pour autant, contre la gestion économique du gouvernement fédéral. Le premier ministre Trudeau en a eu pour sa gourme et son rhume, lui qui avait accablé cavalièrement et sans nuances, devant un auditoire gagné d'avance à ses vitupérations, les politiques économiques du gouvernement du Québec.

Le Québec est toujours une société distincte

Dans un éditorial serein, Albert Beaudry, dans Relations de décembre 1981, rappelle avec à propos que le Québec est toujours une société distincte. Après le cinq novembre, les dix chefs de gouvernement ont beau sourire largement à la télévision et laisser croire que le nouveau pays peut fonctionner, «le peuple québécois, lui», n'a plus qu'à se demander quelle place lui reste dans ce pays-là... On contient mal son indignation devant la façon dont a été «manigancé» le fameux accord fédéral-provincial: les conciliabules nocturnes offrent à l'histoire un symbole assez grotesque du fossé qui sépare les deux solitudes. Mais l'indignation a des motifs plus graves encore: deux pages de compromis voudraient liquider la

question nationale de manière superficielle et injuste, lit-on dans l'éditorial de Relations. Cette revue va ensuite au fond de la question et l'analyse objectivement. «C'est que le Québec ne peut pas être la dixième province d'une fédération canadienne ainsi «renouvelée». L'évolution politique et démographique du Québec et du Canada depuis un siècle a fait de l'Assemblée nationale — et non de la députation québécoise à Ottawa — le lieu d'expression parlementaire et l'organe d'un gouvernement d'une «société distincte» à l'intérieur de l'ensemble fédéral canadien. Il faut lire au complet cet éditorial qui peut intéresser les gouvernants, les militants et les éducateurs à tous les niveaux.

«LA RÉPONSE DU QUÉBEC»

Pour renseigner les citoyens sur les divers aspects du problème politique canadien, un volume de 428 pages a été publié. Les principaux sujets traités portent sur le mode d'amendement à la constitution le caractère distinctif de la société québécoise, les pouvoirs économiques, les revendications économiques et fiscales, le rapatriement, la charte des droits, la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, etc.

37 personnalités ont collaboré à cet ouvrage collectif. Notons entre autres Richard Arès, Marcel Côté, Jean Cournoyer, Paul Couture, Robert Décary, Guy Descary, Léon Dion, Éric Forest, Rosaire Morin, Marcel Piché, Jean-Louis Roy, Léonard Roy, Lucien Saulnier, etc.

Vous auriez intérêt à vous procurer ce livre qui présente une vue d'ensemble des débats constitutionnels. Vous pouvez même en faire don à l'un de vos amis.

\$10.95 le volume

ADRESSEZ VOTRE CHÈQUE ET COMMANDE À
CONSEIL D'EXPANSION ÉCONOMIQUE

1450, RUE SAUVÉ OUEST

MONTRÉAL H4N 1C5

(514) 337-7244

LIONEL GROULX

Si vous désirez comprendre la vie politique de 1981, vous auriez intérêt à lire ce volume de 288 pages qui résume la pensée et l'oeuvre de Lionel Groulx.

Cette étude a été réalisée par onze auteurs éminents: Angers, Arès, Barbeau, Brunet, Blais, Frégeault, Lacroix, Rémillard, Dionne, Tétreault, Genest.

Ce volume est offert pour la somme de \$5.00

Pour comprendre l'émancipation politique du Québec, il est nécessaire de lire LIONEL GROULX.

Faites votre chèque de \$5.00
à l'ordre de l'Action Nationale
et adressez votre commande à

Action Nationale
82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
(514) 337-7244



La Solidarité
c'est notre assurance-vie!

La Solidarité



Compagnie d'assurance sur la vie

SIEGE SOCIAL: QUEBEC

Amos, Beauceville, Chicoutimi, Laval, Longueuil, Québec,
Rimouski, Rivière-du-Loup, Sherbrooke